Coup d'oeil sur le livre rouge.

RÉFLEXIONS

PRÉLIMINAIRES.

Cour
FRC
2541

Il seroit également difficile de parler de sang-froid des opérations contenues dans ce *livre*, & de la maniere dont certains articles ont été présentés. Si des lecteurs superficiels trouvoient dans cette marche une espece de contradiction, nous les prions de vouloir bien peser un peu plus mûrement nos raisons. Nous avons été indignés des abus ministériels : on s'en appercevra à notre style.

Facit indignatio versum.

Nous avons été révoltés de la mal-adresse des éditeurs du *livre*, parce qu'elle fournit une occasion au ministere de se disculper, & un triomphe momentané.

Malgré les malheurs de l'instant, & le mécontentement presque universel, il n'est pas possible de repousser les doux rayons de l'espérance.

M J W f 211

La France, il eſt vrai, n'a pas augmenté ſes moyens ; mais elle ne les a pas diminués non plus : il n'y a que la répartition qui eſt différente. Or, ſi elle eſt plus égale, ſi les peuples de la campagne paient moins, il en doit réſulter plus d'aiſance dans le corps ſocial.

Les partis ſe forment, les opinions ſe diviſent, & bientôt il y aura une double cocarde, l'une ariſtocratique, l'autre démocratique. Les deux partis ſeront éternellement en guerre, parce qu'ils ſont également vicieux. Battons-nous avec la plume ou avec le piſtolet, nous n'empêcherons pas que la vérité ne ſoit une ; nous n'imprimerons pas une autre marche à la raiſon ; nous ne donnerons pas un autre langage à la ſageſſe : or, la vérité, la raiſon, la ſageſſe n'ont jamais admis les partis extrêmes, n'ont jamais été noires & blanches, ariſtocrates ou démocrates ; jamais elles n'ont épouſé un parti quelconque avec fureur ; ainſi quiconque en embraſſe un, de ce moment s'affranchit de leurs lois & abjure leur empire. Voilà pourquoi nous voyons

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

des ſcenes ſi ſcandaleuſes ; voilà pourquoi une marche qui paroît d'ailleurs aſſez active, eſt ſi lente dans la réalité ; voilà pourquoi la plupart des lois, des réglemens, ont preſque autant de contradicteurs que d'adhérans, & que les objets les plus importans ſont décidés par ſept à huit perſonnes, puiſque les majorités ne ſont ordinairement que de ce nombre. Si au contraire les trois divinités tutélaires du genre humain, la vérité, la ſageſſe & la raiſon, rallioient les ſuffrages, on ne connoîtroit point ces diſſentions humiliantes qui ont précédé preſque tous les décrets. Chacun, dit-on, a ſa maniere de voir; c'eſt un vieux adage qui ne doit pas avoir lieu dans les objets de légiſlation. Il n'y a pas deux lois à faire ſur le même ſujet, conſéquemment il ne peut pas y avoir deux opinions également bonnes. Par quelle fatalité eſt-il néceſſaire d'écrire des vérités ſi connues, & comment oſeroit-on ſe diſpenſer de les répéter, quand on les voit ſi cruellement oubliées ? Une réflexion bien déſeſpérante, c'eſt qu'un pareil langage paſſera aux

yeux de bien des gens pour celui de l'ariſtocratie. S'il faut renoncer à leurs ſuffrages ou à ma propre opinion, je ne balance pas; car il eſt impoſſible de vivre ſans s'eſtimer ſoi-même.

COUP-D'ŒIL

COUP-D'ŒIL

SÉVERE MAIS JUSTE,

SUR

LE LIVRE ROUGE.

LE voilà donc enfin, ce fameux LIVRE ROUGE! Le comité, en le publiant, s'eſt interdit les réflexions : nous ne nous interdirons que les ſuppoſitions calomnieuſes.

Nous n'avons pas trouvé extraordinaire qu'un gouvernement dépenſât environ quinze millions d'extraordinaire par an; & tous les pays, proportion gardée, feroient très-ſagement de s'abonner à cette ſomme : ſous ce jour, le *livre rouge* n'a pas répondu à l'idée que nous nous en faiſions; mais huit cent ſoixante millions d'ordonnances au comptant dans l'eſpace de huit années, nous ont un peu plus étonné ( ).

(1) Le comité donnera ſans doute un détail de l'emploi de cette énorme ſomme.

On voit un grand accord entre tous les miniſtres des finances, & que le plus économe a de grands points de rapprochement avec le plus diſſipateur. L'année 1779 (M. Necker) eſt même chargée de cinq millions de plus que l'année 1784 (M. de Calonne).

Les affaires étrangeres ont abſorbé plus de la moitié de la ſomme.... Qui peut affirmer que ces dépenſes n'étoient pas commandées par la néceſſité abſolue ? Qui oſeroit pénétrer dans ce labyrinthe de la politique ; & ſoit que les affaires étrangeres dévorent moins ou abſorbent de pareilles ſommes, qui peut prononcer ? Mais au lieu de nous perdre dans des réflexions générales, il eſt un plus digne emploi du temps. Jetons un coup-d'œil rapide & impartial ſur les dix miniſtres qui ont occupé le contrôle-général ſous le régne de Louis XVI, & qui ſucceſſivement ont écrit ſur le fameux *livre rouge*. C'eſt une introduction indiſpenſable aux idées dont nous voulons faire part à nos lecteurs, & dont l'hiſtoire de ce régne pourra un jour tirer quelque parti.

M. TURGOT, nommé Contrôleur-général des finances le 24 août 1774, succede à l'abbé Terray, qui les adminiſtroit depuis le 23 décembre 1769.

M. Turgot étoit connu pour un économiſte zélé, pour un homme probe, & pour un adminiſtrateur à ſyſtême : il remplaçoit un miniſtre ſans morale, mais non ſans habileté ; ambitieux & dur, mais paſſablement économe & fécond en reſſources : je dis paſſablement économe, parce que ſous le plus déprédateur des rois, c'eſt beaucoup de ne dépenſer que la moitié de ce qu'il ordonne.

Sachant que M. Turgot ne dédaignoit point les idées d'autrui, un M. Richard des Glanieres voulut publier un plan oppoſé au ſyſtême de M. Turgot. La cenſure, tout-à-la-fois baſſe, craintive & deſpotique, s'y oppoſoit. M. Turgot permit à l'auteur de publier ſon ouvrage : ce premier pas vers la liberté de la preſſe, à une époque où elle gémiſſoit ſous toutes eſpeces d'entraves, fit conjecturer que le miniſtre philoſophe vouloit s'éloigner de la route de ſes prédéceſſeurs ; mais une portion d'hommes qui abhorroient la philoſophie, commença à tourner contre lui ſes

principes de philoſophie, & lui fit un crime de ſes liaiſons avec Voltaire, d'Alembert, le marquis de Condorcet, &c.

Les financiers ſe joignirent à ce parti anti-économiſte; ils redoutoient les réformes & l'œil ſévere de l'économie. Quoique le bel eſprit ne ſoit pas une de leurs armes, on fit chez l'un d'eux un vaudeville plus ſatirique que gai, & qui n'eut quelque ſuccès, que parce qu'il attaquoit un homme vertueux, dont la nation concevoit de grandes eſpérances.

Turgot, par ſon économie,
Fera pleuvoir ſur la patrie
L'or à foiſon;
Il eſt aſſuré de ſon thême,
Et nous vivrons par ſon ſyſtême;
Chanſon, chanſon.

Ce fut ce moment que choiſit M. Necker pour attaquer M. Turgot, dans un ouvrage amphygourique *ſur la légiſlation & le commerce des grains*. Le but de ce peſant ouvrage étoit de prouver qu'il falloit défendre l'exportation des bleds, & permettre celle des farines. Il étoit d'ailleurs abſolument contraire aux principes d'adminiſtration de M. Turgot. Les amis de celui-ci

l'engageoient à prévenir la publication d'un livre auquel la fortune & les intrigues de ſon auteur donneroient quelque célébrité. M. Turgot dédaigna ces craintes timides, & voulut ſoumettre à la diſcuſſion une queſtion auſſi importante.

Il avoit auſſi à combattre M. de Sartines, qui ne trouvoit pas dans ſes ſévérités les reſſources dont il avoit beſoin pour ſe ſoutenir dans ſon miniſtère. Ce miniſtre de la marine, qui ſe croyoit du talent parce qu'il avoit de l'aſtuce, favoriſa les prétentions éloignées de M. Necker, qui, quelques années après, aſſura ſa chute, & le jeta dans l'oubli honteux où il a vécu juſqu'à ſa prudente émigration.

M. Turgot fut aſſez mal défendu dans des *lettres ſur le commerce des grains*, qui prouvèrent qu'on peut être un fort grand géomètre & un fort mauvais économiſte. Le clergé, qu'on comptoit alors pour quelque choſe, accuſa auſſi M. Turgot de philoſophie, & quelques prélats le déſignèrent comme un athée dans leurs ſavans mandemens.

Lorſqu'on vouloit en France ſe défaire d'un miniſtre, les gens de cour lâchoient contre lui les brochuriers, les prêtres, les roquets du Parnaſſe; & cette méthode réuſſiſſoit ordinairement chez une nation qui pardonnoit tout, excepté le

ridicule. Voici un de ces ſarcaſmes, qui faiſoit les délices de la bonne compagnie.

Un Limouſin, très-grand réformateur,
D'un beau haras fait adminiſtrateur,
Imagina, pour enrichir le maître,
Un beau matin de retrancher le paître
Aux animaux confiés à ſes ſoins.
Aux étrangers il ouvre la prairie;
Des rateliers il fait ôter le foin.
Un jour n'eſt rien dans le cours de la vie.
Le lendemain, les chevaux affamés
Tirent la langue & dreſſent les oreilles.
On court à l'homme. Il répond : A merveille!
Ils y ſeront bientôt accoutumés,
Laiſſez-moi faire. On prend donc patience.
Le lendemain, langueur & défaillance;
Et l'économe, en les voyant périr,
Dit : Ils alloient ſe faire à l'abſtinence;
Mais on leur a conſeillé de mourir
Exprès, pour nuire à mon expérience.

Cette malveillance de la cour n'empêchoit pas M. Turgot de préparer des plans de réforme dont nous avons vu depuis les uns exécutés par M. Necker, les autres propoſés à l'Aſſemblée des notables, & pluſieurs réaliſés par l'Aſſemblée nationale. Mais auſſi-tôt qu'ils eurent percé, ils eſſuyerent tant de contradiction, & irriterent

ſi cruellement cette portion aſſez nombreuſe qui vivoit des abus du gouvernement, qu'ils jurerent au miniſtre cette haine active qui ne ſe repoſe que lorſqu'il eſt dans la diſgrace. Pour la hâter, on attaqua auſſi preſque tous ceux qu'il avoit rendus les coopérateurs de ſon travail; & comme il avoit été nourri loin du férail, & qu'il n'en connoiſſoit nullement les détours, rarement il s'occupa du ſoin néceſſaire de prévenir les coups qu'on lui portoit. On lui fit un crime d'avoir laiſſé paroître, ſous ſes auſpices, un ouvrage qui avoit pour titre, *les Inconvéniens des Droits Féodaux*. Enfin ce miniſtre ayant contre lui le clergé, la finance, la cour & les parlemens, ne tarda pas à ſuccomber. Ces quatre corps peuvent ſe dire aujourd'hui qu'ils exiſteroient peut-être encore, s'ils avoient donné à ce miniſtre le temps de développer & d'aſſeoir ſes projets. Il vouloit par-deſſus tout cette liberté dont l'Aſſemblée nationale a fait la baſe de ſes opérations; il méditoit l'abolition de la féodalité, des gabelles, de la multiplicité des impôts, de la vénalité de la juſtice, de l'ancienne forme de perception; mais on vint à bout de tromper un roi qui ne vouloit que le bien, & de lui perſuader que la probité & la théorie étoient deux qualités dangereuſes dans un miniſtre; que

la première le livroit aux ſpéculations des fripons, & la ſeconde à la fureur des ſyſtêmes.

M. DE CLUGNY, nommé Contrôleur-général le 20 Mai 1776.

Mort dans ſa place ſix mois après, il n'a été connu que par les ſoins extrêmes de ſa famille: elle a tiré de ſon miniſtère le même parti que s'il eût duré dix ans. On fit à ſa mort cette épitaphe:

Ci-gît un contrôleur digne qu'on le pleurât,
Aimant beaucoup la France, & point du tout la vie,
Conſentant de bon cœur qu'elle lui fût ravie,
Lorſqu'il auroit éteint les dettes de l'état.

Si le ciel lui eût fait cette grace, il eût autant vécu que Mathuſalem. Ce fut M. de Maurepas qui fit préſent à la France de ce contrôleur-général, dont il reſte à peine la trace d'une opération quelconque, & cependant un ſouvenir déſaſtreux.

M. Taboureau des Réaux, nommé Contrôleur-général en octobre 1776.

On avoit pour but d'accoutumer les Français à voir cette place confiée à un étranger & à un proteſtant, puiſque dans le même temps M. Necker fut nommé conſeiller des finances & directeur du tréſor royal. M. Taboureau auroit eu grand tort d'imaginer des plans, des ſyſtêmes; ſept à huit mois après, il fut obligé de donner ſa démiſſion, & ſon rival s'empara des finances le 2 juillet 1777, époque fatale qui a occaſionné tous les maux ſous leſquels ce royaume a gémi depuis.

M. Necker.

On ne fut alarmé d'abord que de voir un proteſtant chargé d'une partie auſſi eſſentielle de l'adminiſtration, & la ſecte des économiſtes employa fort mal ſes moyens pour affoiblir l'illuſion que faiſoit alors cet heureux parvenu. Deux des coryphées de la ſecte gémiſſoient ſous la tyrannie d'une lettre-de-cachet. M. Necker ſe preſſa de la faire lever, comme à ſon retour de Suiſſe au mois de juillet 1789, il eſt accouru à l'hôtel-de-ville ſolliciter

la liberté du baron de Beſenval; mais quelque temps après, il ne traita pas avec la même indulgence un M. Péliſſery qui avoit attaqué ſes opérations, dans un ouvrage intitulé le *Café politique d'Amſterdam*. Cette premiere ſévérité refroidit l'admiration, déja un peu calmée par la faveur exagérée que le directeur des finances accordoit à la loterie royale. On s'attendoit à voir un plan vaſte, raiſonné; & M. Linguet, qui écrivoit alors ſes Annales politiques, diſoit avec une ironie maligne : » M. Necker, tranſporté » ſur un théâtre orageux, travaille ſans doute à » réaliſer les *grandes vues* dont la ſuppoſition a » motivé le choix qui l'y a élevé. « Ces grandes vues conſiſterent à ſupprimer les charges (1) d'intendans des finances, & à rétablir la compagnie des Indes dont il étoit un des principaux actionnaires, cette compagnie dont l'Aſſemblée nationale vient de prononcer la deſtruction, au grand contentement de tous les bons citoyens, ſi elle avoit renvoyé l'exécution de ſon décret à deux ans.

Le ſeul ſecret de M. Necker a été de faire croire qu'il en avoit un, & que l'on verroit ſuc-

(1) Annales politiques, civiles, tome 2, page 75, édition de Londres, 1777.

ceſſivement éclorre des plans reſtaurateurs. Il créoit de nouvelles rentes : l'eſpoir que ces reſſources préparatoires conduiroient à un plan fixe, faiſoit que les emprunts étoient auſſi-tôt remplis que formés, & les conditions onéreuſes pour l'état n'ayant été reconnues telles que dix ans après, favoriſoient la cupidité des prêteurs & les opérations du miniſtre. On a fait le parallele de celles de M. de Calonne & des ſiennes, & l'on a trouvé que M. Necker, économe, excellent comptable, vertueux, &c. avoit réellement plus coûté à la nation que M. de Calonne, prodigue, diſſipateur, & l'amant du ſexe entier. Pourquoi M. Necker a-t-il eu ce déſavantage ? C'eſt qu'en ouvrant des emprunts, il faiſoit auſſi des rembourſemens. Cette manœuvre ſurpriſe, examinée, jugée par les gens d'affaires, lui enleva la confiance. Pour la rappeler, il fallut un appât. Il ne ſe trouva que dans de gros intérêts. Ceux qui s'y laiſſerent prendre, ſavoient bien que l'homme d'état ne ſe ſoutiendroit pas avec leurs ſecours ; mais que le banquier, à force de recouvremens, pouvoit les faire durer quelques années. C'en étoit aſſez pour leur aſſurer de gros bénéfices, & les engager à inſpirer une confiance que leur intérêt les obligeoit de répandre.

D'ailleurs, ils donnoient un éclat extraordi-

naire à de ſimples opérations de banque, ou plutôt de comptabilité. Tel fut l'arrêt du conſeil d'état du 18 octobre 1778, *portant établiſſement d'un nouvel ordre pour toutes les caiſſes de dépenſe.* Cette diſpoſition très-ſage obtint un applaudiſſement général, & valut au miniſtre autant de louanges que ſi c'eût été le travail d'un homme d'état (1).

Aux ſuppreſſions de places à Verſailles, il joignit l'amélioration des hôpitaux, & d'utiles changemens dans les priſons, ſe flattant que les bénédictions de la multitude étoufferoient le cri des victimes qui tomboient ſous le couteau de la réforme. Et comme ces opérations partielles furent revêtues de toutes les formes oſtentatieuſes, le bon public s'y laiſſa prendre, & les poètes, eſpece complaiſante qui va toujours chantant, les poètes, dis-je, s'écrierent :

On vous damne comme hérétique;
On vous damne bien autrement
Pour votre plan économique,
De zele immortel monument.
Mais ne perdez pas l'eſpérance,

(1) M. Necker n'a jamais varié ſa marche. Les états-généraux, enſuite la révolution, ont changé la face des choſes; il a toujours employé le même inſtrument, & fait agir le même reſſort.

Allez toujours à votre but :
En réformant notre finance,
Pourroit-on manquer ſon ſalut
Quand on fait celui de la France ?

Ce fut dans les mêmes vues, que M. Necker engagea le roi à fonder un prix annuel en faveur des nouveaux établiſſemens du commerce & de l'induſtrie. Ces petits moyens valoient beaucoup de louanges à leur inventeur, & fort peu d'avantage au royaume ? encore ces louanges étoient-elles compenſées par des pamphlets amers, & preſque toujours accueillis, parce que ce miniſtre, qui ne montroit aucun vice, étoit couvert de toute eſpece de ridicules. Il affectoit d'écarter les grands, & couroit après les diſtinctions qui les décorent ; il affectoit l'inſenſibilité à la gloire, & mettoit les ſavans de ſon côté par des dons à l'académie. Peut-être auſſi vouloit-il former un corps d'auxiliaires, pour ſoutenir la petite guerre contre une multitude d'écrivains financiers, qui attaquerent ſucceſſivement toutes ſes opérations. On ne pouvoit refuſer ſur-tout quelque eſtime à un ouvrage intitulé, *Tableau comparatif de ce qui s'eſt paſſé en* 1716, 1717, 1718, 1719 & 1720, & *de ce qui ſe paſſe en* 1776, 1777, 1778, 1779, 1780.

Nous ne ſuivrons point les auteurs de ces diſ-

cuſſions dans la carriere polémique ; & nous nous bornerons à quelques remarques impartiales. M. Necker n'avoit point conçu le hardi deſſein de régénérer la France ; il n'avoit point aſſis ſa proſpérité future ſur un plan général qu'il falloit faire exécuter ou périr. Il imaginoit qu'un ordre plus rigoureux dans la comptabilité, qu'une marche plus économique ſuffiroit pour réparer les maux ; que ſa vertu & ſes ſuccès dans ſes affaires perſonnelles, en impoſeroient à la multitude, & rallieroient autour de lui tous les honnêtes gens. Loin de calculer que dans aucun pays ils ne forment point le plus grand nombre, il ne ſoupçonna pas même que ces honnêtes gens ſont toujours diſpoſés à croire que les remedes violens ſont les plus mauvais, & ne ſe prêtent que bien tard à la néceſſité des retranchemens ſubits. En quoi conſiſterent donc les reſſources du miniſtre ? Suppreſſion de charges qu'il ne rembourſa pas ; emprunt dont l'intérêt étoit exceſſif ; opérations de banque ruineuſes pour l'état ; réforme partielle, dont les provinces ne retirerent aucune utilité ; l'agriculture abandonnée aux mains dévorantes du *fiſc* ; le commerce ſans liberté & ſans encouragement ; les impôts onéreux & accablans ſubſiſtant dans toute leur force, & jamais une idée mere, qui promît la ceſſation de tous ces

fléaux. Ces faits ſont conſignés dans les ouvrages de M. Bourboulon, dans la lettre du prétendu marquis de Caraccioli, dans les obſervations de M. de Calonne, & ſur-tout dans des mémoires démonſtratifs de M. Panchaud, qui verront bientôt le jour.

Mais tous ces faits prouvent ſeulement, que la nation s'étoit engouée mal-à-propos des talens de cet étranger. Quant à nous, qui jamais n'avons cru à ces talens, & qui nous en ſommes expliqués il y a quinze ans, nous lui reprochons au nom de la France, 1°. ſon *compte-rendu*, ouvrage de l'orgueil & de l'aſtuce, dont les erreurs ont été ſi funeſtes avant qu'elles fuſſent démontrées. 2°. Son *mémoire* ſur les adminiſtrations provinciales, dans lequel il arma l'autorité contre les dépoſitaires des lois, & inſulta des hommes dont il falloit peut-être réprimer l'ambition, mais toujours reſpecter l'auguſte miniſtere. 3°. Son livre ſur *l'adminiſtration des finances*, dans lequel il ſeme des erreurs dangereuſes, & divulgue ſans précaution des renſeignemens dont il étoit poſſible d'abuſer. 4°. Un petit *livre vert*, au commencement de l'Aſſemblée des notables, ouvrage propre à exciter la fermentation, non par lui-même, tant il étoit inſignifiant, mais relative-

ment aux circonſtances, qui de moment en moment devenoient plus orageuſes.

Nous lui reprochons des ruſes continuelles, des demi-confidences, des partis indéterminés, des ménagemens inſidieux, des diſcours apologétiques de ſes talens. Quant à l'époque du retour (le 30 juillet 1789), c'eſt une nullité complete de toute eſpece de moyens, ainſi que pluſieurs membres de l'Aſſemblée nationale l'ont articulé. Que reſtera-t-il donc de cet adminiſtrateur? un certain penchant à l'économie. Mais comme, malgré ce penchant, il y a eu dans une année de ſon miniſtere pour cent ſeize cents millions *d'ordonnances de comptant* (1) *imaginées pour voiler une infinité de dépenſes qu'on auroit eu honte d'avouer*, nous ne voyons plus la différence qui ſe trouve entre un miniſtre économe & un miniſtre déprédateur.

M. Joly de Fleuri, nommé Contrôleur-général en 1781.

Lorſque ce conſeiller d'état fut appelé au timon des finances, il déclara, avec autant de

(1) Voyez *le livre rouge*, page 4.

modeſtie

modeſtie que de vérité, qu'il n'y entendoit rien & qu'il n'acceptoit ce poſte que juſqu'à ce que les yeux du roi fuſſent tombés ſur un choix plus heureux. Cet *intérim* dura cependant deux années. Ou M. Fleuri trouva qu'on pouvoit très-bien ſe paſſer de connoiſſances dans cette place, ou il ſacrifia la France au plaiſir de repréſenter dans un des poſtes qui flattoit le plus l'ambition des Français. Suivant la route tracée par ſes prédéceſſeurs, il ſe mit à emprunter ; &, pour ne pas y revenir ſi ſouvent, il invita la nation à lui porter deux cens millions avec leſquels il pourroit adminiſtrer à ſon aiſe. Comme la ſomme étoit un peu forte, il donna la facilité d'acquérir ſon papier, moitié en argent, moitié en anciens contrats. Les frondeurs ne manquerent pas de critiquer l'opération; mais comme il en réſultoit que le prêteur plaçoit ſon argent à ſix & trois quarts pour cent, il ſe préſenta paſſablement d'acquéreurs. M. de Fleuri étoit par lui-même aſſez mauvais charlatan ; nourri dans le barreau, il n'oublioit jamais les formes, mais il avoit un premier commis qui ſuppléoit à tout, & qui avoit une de ces conſciences financieres de l'ancien temps.

Un nom très-connu dans la robe, & auquel on attache toujours des idées de probité, un

âge assez avancé, assez d'économie, firent qu'on n'exigea rien de M. de Fleuri, & lui de son côté ne songea seulement pas à former un plan; il vécut, comme on dit vulgairement, au jour le jour, se rendit utile à sa famille, n'oublia pas tout ce qui l'entouroit, n'eut point assez de mérite pour avoir des aboyeurs, ni assez d'incapacité pour que les ressorts de la machine s'arrêtassent. Cependant, un an après son entrée dans le ministere, malgré les prétendus dix millions qui, selon le compte-rendu, excédoient la dépense, il fallut chercher un remède aux dépenses excessives. On imagina un *grand* comité où se traiteroient les *grands* projets de finance. Le comte de Vergennes, le garde des sceaux Miromesnil & le contrôleur général Fleuri, devoient les enfanter; pour ne pas les troubler dans leurs accouchemens laborieux, on créa un petit comité pour les opérations journalieres. Il fut composé de Bourgades, entrepreneur des vivres; de le Clerc, premier commis des finances, très-rusé; d'Arvelay, garde passif du trésor-royal, & de Durué, agent très-actif du même trésor. Cette double création ne produisit rien. De temps en temps M. de Fleuri, qui avoit commencé par se donner pour inutile, s'imaginoit être devenu nécessaire, & demandoit sa démission; d'autres

ont cru qu'il étoit à bout de toute eſpèce de moyens, & qu'il préféra une retraite ſollicitée à un renvoi facile à prévoir. Il fut remplacé par M. d'Ormeſſon.

M. D'ORMESSON, nommé Contrôleur-général des finances à la fin de mars 1783.

Il étoit jeune, & vraiſemblablement ſans l'expérience qu'exige une place auſſi importante. M. Necker avoit réformé les intendans des finances, dont M. d'Ormeſſon étoit un. Ses mœurs, ſon intégrité, ſon application, lui valurent cette place dont il auroit parfaitement rempli la moitié, c'eſt-à-dire le contentieux; mais les affaires demandoient un homme de génie, qui connût les beſoins d'un grand royaume, & ſur-tout les reſſources dont il peut être. On s'apperçut que M. d'Ormeſſon, qui n'avoit que du zèle, de la fermeté & du patriotiſme, ne réſiſteroit pas à une cabale qui mettoit ces qualités au rang des plus grands défauts que pût avoir un miniſtre des finances. On lui ſuſcitoit un rival auquel perſonne ne pouvoit refuſer des talens & infiniment d'eſprit. M. de Calonne étoit ce rival, qui reçut le porte-feuille de M. d'Ormeſſon, le 3 novembre 1783.

M. DE CALONNE.

M. Necker, qui ſoupiroit dans la retraite, après un rappel que ſes amis lui promettoient comme certain, s'étoit conſolé en voyant ſa place occupée par des hommes qui ne pouvoient que le faire regretter; mais lorſqu'il en vit un qui pouvoit le faire oublier, il eut un redoublement de regrets, & ſes amis un nouvel accès de zèle. On reſſuſcita contre M. de Calonne l'ancienne commiſſion de Bretagne, & l'affaire ſur-tout de M. de la Chalotais, qui en étoit le principal objet. On ne manqua pas d'exagérer le goût du plaiſir inconciliable avec les fonctions miniſtérielles; mais ſe plaçant au-deſſus des propos, & ſur-tout de ſes ennemis, ce fut par des opérations bien combinées qu'il réſolut de leur répondre : examinons comment il y réuſſit.

Lorſqu'il parut à la chambre des comptes, il appréhendoit quelques déſagrémens, comme étant entaché par quelques corps de magiſtrature. On l'y reçut au contraire comme le reſtaurateur des finances. Dans le monde, on lui ſut gré de l'expulſion du ſieur Coſter, accuſé d'avoir profité de l'inexpérience de M. d'Ormeſſon; on lui ſut plus de gré encore d'avoir banni des bureaux un ſieur Hamelin, couvrant ſa mauvaiſe

réputation de la protection de M. Necker, qui dans cette occasion donnoit trop de prix aux talens, & trop peu à la vertu. M. de Calonne auroit dû peut-être s'armer de la même sévérité contre les actionnaires de la caisse-d'escompte, qu'il accueillit d'abord avec sécheresse, & combla ensuite d'une bienveillance trop marquée.

Il montra plus d'adresse encore dans une affaire qui concernoit la Bretagne. Il s'agissoit de supprimer ses états, & de les transformer en simple généralité. M. de Calonne para le coup; & dans plusieurs entretiens avec M. le comte de la Violais, président de la noblesse, il vint à bout de lui persuader que MM. de la Chalotais même n'avoient pas à se plaindre de lui (1). Il

---

(1) Aussi, dans une chanson qu'on fit sur lui, distinguat-on ce couplet :

O Français, mes bons amis!
Trop aimables étourdis,
Jadis dans votre délire,
Ce *Calonne* qu'on admire,
N'étoit, ma foi, propre à rien.
Eh bien!
Eh bien!
Bénissez votre destin!
Tout, jusqu'à la gente bretonne,
Aime Calonne.

employoit bien plus d'habileté encore avec les gens de la cour ; auſſi, trois mois après ſon entrée au contrôle-général, obtint-il le caractere de miniſtre, & prit-il place au conſeil. Cette faveur lui étoit d'autant plus néceſſaire, que le parlement de Paris ne partageoit pas l'enthouſiaſme qu'il avoit inſpiré, puiſqu'il étoit queſtion d'expulſer l'abbé Sabbatier, uniquement parce qu'il paſſoit pour l'explorateur de M. de Calonne. Au premier édit d'emprunt que néceſſita l'état des finances, M. de Calonne obſerva au premier préſident, que cette opération devoit ſouffrir d'autant moins de difficultés à l'enregiſtrement, qu'elle n'étoit qu'un revirement de l'emprunt de deux cent millions tenté par M. de Fleuri, & fermé à cent. M. Lefebvre d'Amécourt, grand ambitieux & petit intrigant, ainſi que d'autres membres de la cour parlementaire, s'y oppoſerent ; & le miniſtre, à cette occaſion, s'apperçut de la malveillance de ce corps deſpotique, qu'on vient heureuſement d'anéantir, relativement à l'adminiſtration.

Indépendamment de ces ennemis puiſſans, il avoit auſſi à ſe défier des faiſeurs de projets, accrédités & ſoutenus par des cabales ſecretes : tel étoit le comte de Lamerville. Malheureuſement M. de Calonne ne fut pas toujours auſſi

inacceſſible à cette eſpece de gens, bien plus dangereux pour les miniſtres que leurs ennemis les plus acharnés.

Il étoit au-deſſous de ſa place d'envoyer le ſieur Bléton dans les environs de Paris, chercher avec ſes yeux ce qui ſe paſſoit dans les entrailles de la terre ; & quoique ce naturaliſte d'une nouvelle eſpece fût accompagné d'un médecin très-perſuaſif, un miniſtre auroit dû ſe reſſouvenir qu'il faut ſe défier ſur-tout de l'enthouſiaſme des gens d'eſprit. Une pareille crédulité étoit compenſée par la protection accordée à M. d'Aubenton, qui s'efforçoit de démontrer la poſſibilité d'améliorer les laines de France, au point de ſuppléer aux laines étrangeres dans nos manufactures de drap fin, & ſur-tout par l'inſpection des halles aux grains, aux farines ; des fruits, des légumes, des poiſſons, des draps, des toiles, objets importans pour le commerce, qui lui a, pour toutes ces parties, de véritables obligations.

Mais je ne ſais par quelle fatalité, à côté d'une opération utile, ſe trouvoit preſque toujours une entrepriſe haſardée. Dans le même moment il accorda aux fermiers-généraux cette inutile muraille qui entoure Paris, & ſes ſomptueuſes &

ridicules barrieres (1) deſtinées à en faire un des ornemens. On ne ſoupçonnoit le miniſtre d'aucun intérêt perſonnel dans cette condeſcendance pour la ferme-générale : les épigrammes, qui ne ſont rien en elles-mêmes, jettent quelquefois du jour ſur l'hiſtoire. On répétoit alors ces quatre vers :

Nargue d'hier, vive aujourd'hui,
Fi de Necker, honneur à Calonne,
A droite il prend, à gauche il donne ;
L'honnête homme, il n'a rien pour lui.

M. de Calonne accordoit une protection ouverte à M. Panchaud, homme de génie, auquel les envieux reprochoient des malheurs particuliers, & que les gens impartiaux tenoient pour un véritable homme d'état. Le miniſtre n'eut qu'un tort, c'eſt de n'avoir pas une confiance plus aveugle dans l'homme le moins pro-

(1) Il eſt certainement difficile d'imaginer des édifices auſſi maſſifs, auſſi diſpendieux & d'auſſi mauvais goût ; mais malgré tous ces défauts, il ſeroit abſurde de les détruire, ainſi que l'avoit propoſé l'archevêque de Sens. Ils ſont diſproportionnés à la choſe, mais ils n'y peuvent pas moins ſervir, & leur entretien ne doit pas infiniment coûter. M. le Doux a pris une ſinguliere route pour arriver à l'immortalité.

pre à faire ſa fortune perſonnelle, & le plus capable de faire la gloire d'un état.

Il n'y avoit pas encore un an & demi qu'il rempliſſoit le miniſtere des finances, que les pamphlets commencèrent. Le premier fut un *arrêt du conſeil d'état du roi en faveur du dernier emprunt.* Ce n'étoit qu'un prétexte de dire des injures au miniſtre. » Le roi s'étant fait repréſenter en ſon » conſeil, que pendant plus de quinze mois le » tréſor royal a été en proie à la cupidité de » deux hommes, dont l'un y a dilapidé plus de » quatre-vingt millions, & l'autre, joueur fac- » tieux dans les fonds publics, trois fois banque- » routier, étoit chargé par le premier de ſa direc- » tion des finances & du jeu des fonds; &c. &c.

Ces ſortes de plaiſanteries ſont à-peu-près ſûres d'un accueil favorable de la part des Pariſiens, qui par deſſus-tout aimoient à rire avant la révolution. M. de Calonne en fut bien vengé par les états de Bretagne, qui dénoncerent à l'Aſſemblée un autre ouvrage entiérement dirigé contre ſon adminiſtration; & un ſpectacle non moins ſingulier, & non moins incroyable, ce fut de voir M. de Caradeuc, dénoncer au parlement le même livre.

Laudantur ubi non ſunt, cruciantur ubi ſunt,

Car à Paris on s'efforçoit de prouver que dans

quinze mois le déficit s'étoit élevé à cinquante-ſept millions (1). Cette diatribe violente n'affectoit pas plus le miniſtre que les couplets, les vaudevilles & les reproches qui ſe multiplioient (2) contre la nouvelle (3) création d'offices des payeurs de rentes; ſur-tout contre le rétabliſſement de la compagnie des Indes, & autres opérations jugées tout auſſi déteſtables. Preſque tous ces libelles rouloient ſur la facilité du contrôleur-général à prendre pour coopérateurs des gens éviquivoques, ou du moins dont la réputation étoit telle. Ce qui faiſoit ſoupçonner que ces écrits clandeſtins ſe fabriquoient chez des gens d'un certain ordre, c'eſt que toute

---

(1) Lettre de M. de Leſſart à madame Necker.

(2) Un des plus piquans fut celui ſur le protocole qu'il avoit adopté :

Roſny, ſévere, pédant,
N'aimant que ſon maître,
Déteſtoit le courtiſan,
Comme on hait un traître :
Autant que lui je les crains,
Mais je leur garnis les mains.
J'ai mon protocole, ô gué !
J'ai mon protocole.

(3) Bulletin du contrôle-général, en date du 19 mars 1785.

la vigilance de la police, confiée alors à M. le Noir, n'en pouvoit découvrir les auteurs; & quoiqu'il ne fût pas vindicatif, il auroit cependant trouvé le moyen de paralyſer ces plumes audacieuſes, ou du moins d'en adoucir le venin. Elles étoient moins animées contre lui, que contre certains perſonnages réputés ſes créatures.

Une opération qui lui coûta preſque sa gloire, fut la refonte des louis, & il faut avouer qu'elle eſt mal excuſée juſque dans ſes propres ouvrages. On ſait quel parti ſes ennemis ont tiré de cette erreur miniſtérielle. Les préambules de ſes édits étoient beaucoup plus ſéduiſans, & s'ils ne ramenoient pas ſes adverſaires, du moins parvenoient-ils à entretenir le crédit à un degré très-extraordinaire.

Ce n'eſt pas dans un ouvrage tel que celui-ci qu'on peut ſuivre le fil de toutes les opérations de M. de Calonne. L'examen en a été fait pluſieurs fois, & preſque toujours à ſon déſavantage. On ne peut le juſtifier, ni ſur la création des charges, ni ſur la protection ſecrete accordée à l'agiotage, ni ſur les ſecours prodigués à ceux qui dirigeoient la place, ni ſur les anticipations, ni ſur les échanges, ni ſur ſa docilité aux volontés ſupérieures, ni ſur le choix de ſes agens, ni ſur ſon goût outré pour le plaiſir, ni ſur le

désordre de son travail, ni sur l'oubli volontaire du mérite, ni sur l'heureuse illusion dont il berçoit son maître, ni sur l'incroyable légéreté qui préfidoit à ses décisions, ni sur les sacrifices qui payoient les millions du moment; mais on doit aussi observer qu'il eut en sa faveur le suffrage du sage Vergennes; qu'il a mépriſé pour lui une fortune solide; qu'il a trouvé le secret de faire payer les rentes, les gages, les traitemens; qu'il a fourni aux dépenses d'une des plus grandes entrepriſes de ce siecle (1); qu'il a convoqué l'Assemblée des notables, si utile en ce qu'elle a du moins découvert nos malheurs & les profonds abymes de notre situation (2). Si on l'envisage comme contrôleur-général, il a plus dépensé que ses prédécesseurs & que ceux qui l'ont suivi; mais aussi a-t-il fait davantage, & sur-tout il a payé les dettes de la guerre, article qui doit entrer dans une grande compensation.

Un jour peut-être, on examinera les détails du ministere de ses rivaux avec la même sévérité

---

(1) Le port de Cherbourg, ouvrage qui n'auroit jamais dû être discontinué.

(2) Je ne sais qui a dit que c'étoit un fou qui avoit mis le feu à la maison, mais trouvé un trésor dans les décombres.

dont on a uſé envers lui, & c'eſt alors qu'on prononcera avec équité.

Il ſuccomba pour avoir voulu affoiblir cette puiſſance terrible qu'on vient de détruire. Ses ennemis ne diſconviendront pas un jour, que l'Aſſemblée nationale a confirmé indirectement pluſieurs de ſes projets. Aucun homme, de quelque autorité qu'il fût revêtu, ne pouvoit ſeulement concevoir ce qu'elle a exécuté. Il eut pour ſucceſſeur M. Fourqueux, qui prétendit que la place n'étoit pas auſſi difficile qu'on l'imaginoit; auſſi ne l'occupa-t-il que trois ſemaines. M. de Villedeuil, bien digne de le remplacer, fut inſtallé le 3 mai 1787. Toute la France connoît les grands talens de cet adminiſtreur, qui de la librairie paſſa au contrôle-général. On ne peut pas même dire de lui,

Tel brille au ſecond rang, qui s'éclipſe au premier;

Car jamais il n'a brillé, ni ne brillera; il eut pour ſucceſſeurs, l'archevêque de Toulouſe & M. Lambert. Le premier a entaſſé fautes ſur fautes, & n'a pas donné un ſeul inſtant d'eſpoir à la nation. Ses idées, au-deſſous du médiocre, étoient à vingt-cinq ans du moment où il opéroit. Jamais prêtre n'humilia plus le ſacerdoce, & jamais adminiſtrateur ne fit moins reſpecter la parole des rois; jamais ſpoliateur n'attriſta plus

une nation, que ce miniſtre ignorant, ſans principes, ſans cette retenue qui naît au moins du défaut de ſuccès, quand elle n'eſt pas l'effet d'un reſte de pudeur. Dans l'eſpace d'un an, il porta par-tout une telle confuſion, qu'on n'appercevoit plus trace de gouvernement. Pour comble de maux; il enleva à la France juſqu'à ſes aliés (1), & prépara des diſcordes que le ſang de nos neveux aura peut-être de la peine à appaiſer.

Ce cardinal fugitif, expie loin de la France les crimes de ſon ambition; elle ſeule lui fit ſolliciter pendant vingt-cinq ans, un poſte qui couvrira ſa mémoire d'infamie. Il n'a pas même montré le vulgaire don de l'eſprit qu'on lui ſuppoſoit, je ne ſais pourquoi, ou qu'il a abjuré pendant un an entier, ſi jamais il l'a poſſédé.

On crut réparer tous les maux qu'il avoit faits en rappelant M. Necker, qui revint, après ſept ans de regrets, reprendre le gouvernail. En effet il a tout réparé: le crédit public, la proſ-

---

C'eſt à M. le cardinal de Loménie que la France devra la triple alliance faite entre l'Angleterre, la Pruſſe & la Hollande. Nous étions parvenus pendant ſix années à la prévenir; mais la haute intelligence, & ſur-tout la rare bonne-foi du miniſtre principal, ont dans quelques mois détruit notre ouvrage, & rendu inutiles je ne ſais combien de millions.

périté de nos finances ſont ſon ouvrage ; tous les jours, la France exprime ſa reconnoiſſance dans quelques brochures ; & certes, ce ſentiment chez les François eſt bien proportionné aux ſervices qu'ils ont reçus de cet habile étranger.

Nous oublions M. Lambert, qui eſt contrôleur général ſans ſe mêler des finances. Il a un principal qui fait les plans, un directeur du tréſor royal pour les opérations d'argent ; & lui demeure pour le contentieux, c'eſt à-dire pour rien. On lui conteſte moins l'habileté, qu'une certaine droiture dans les affaires, qui eſt encore au-deſſus du talent ; on lui conteſte encore moins les connoiſſances, que cette habileté réſultante de la méditation & de la perpiſcacité : on prétend enfin qu'il aime mieux n'être rien puiſqu'il n'eſt pas tout ce qu'il pourroit être.

Le total des ſommes portées ſur le *livre rouge* dans l'eſpace de quinze années & trois mois, s'éleve à deux cent vingt-ſept millions neuf cent quatre vingt-cinq mille livres ſept cent ſeize livres. Elles ſont diviſées en dix chapitres, que nous allons parcourir.

1°. Aux freres du Roi 28,364,211 l. 13 ſ. 6 d.

Le tréſor de *Monſieur* en a reçu dix-huit

millions cent ſoixante-quatre mille deux cent onze livres treize ſous ſix deniers. Puiſque l'on a établi la reſponſabilité des miniſtres, à plus forte raiſon devroit-on assujettir à la même loi les ſurintendans des maiſons des princes. Je ne ſais par quelle fatalité ces places ne ſont pas toujours tombées entre des mains bien pures. Les mémoires du temps nous rappellent un monſieur *Baſtard*, un monſieur *Ste. Foix*. Sans nous appuyer ſur ces exemples fameux, nous pourrions nous permettre d'étranges obſervations ſur l'adminiſtration intérieure de ces maiſons. La diſcorde y a établi ſon empire. C'eſt un mélange de volontés fort bizarrement assorties. On y voit quelquefois une femme altiere au-dehors, flexible au-dedans, conſerver la principale influence, & prouver qu'on peut régner ſans beauté, ſans un eſprit tranſcendant, & ſans une ſérie de bons principes. On y rencontre un homme qui a fait commerce de tout, qui a tout vendu, juſqu'à la lumiere, juſqu'aux portes par où l'on passe, qu'il faut mépriſer ſi l'on veut obtenir pour ſoi quelque eſtime; eh bien, cet homme eſt écouté, conſulté, même pour des choſes qui n'appartiennent pas à ſon département. Ceux qui ſont plus immédiatement chargés des deniers, font des opérations douteuſes, mendient au tréſor-

royal,

royal agiotent, empruntent à gros intérêts, & cependant font toujours en retard pour les payemens. Vaincu par la néceſſité, il faut avoir recours aux réformes, reprendre ce qu'on a donné, & avilir ainſi la parole des grands.

Sans doute l'incapacité eſt la cauſe premiere de tant d'abus ; mais le défaut de courage y entre auſſi pour beaucoup. Ils tremblent tous devant le prince, & nul n'a la conſcience de lui dire :

» La nation vous donne déja plus qu'elle ne » vous doit, plus que vous n'avez mérité, & » plus que ce qui vous eſt néceſſaire. Placez » votre grandeur dans les vertus de votre rang, » & non dans un faſte qui vous eſt moins par- » donnable qu'à tous les autres citoyens. Que » faites-vous pour ce peuple dont vous exigez » de ſi énormes tributs ? C'eſt à la tête des » armées, c'eſt aux conſeils qu'il vous appelle. » Mais il ne ſème pas pour que vous éleviez » des palais inutiles & ruineux ; pour que vous » traîniez à votre ſuite une foule oiſive de cour- » tiſans flatteurs, horde dévorante, toujours » prête à divulguer vos foibleſſes, à ſoutirer » vos dons, à vous couvrir de ridicule. Eloignez » cet amas de ſtipendiaires titrés que vous ne » connoiſſez pas, que vous ne voyez pas, que

» vous n'aimez pas; & conſervez les modeſtes » ſerviteurs qui ſe glorifient de vous appartenir, » & prodigueroient leur ſang pour le peu d'or » que vous leur faites délivrer. Un rang élevé » assujettit à des mœurs plus ſéveres, à une pa- » role plus ſacrée, à donner des exemples plus » ſages. Votre nom auguſte ne doit pas figurer » dans ces liſtes humiliantes qui nous montrent » les grands toujours affamés, toujours inſatia- » bles, abuſer des penchans généreux d'un mo- » narque, lui faire prodiguer ce qui ne lui » appartient pas. »

Voilà ce qu'un conſeiller fidèle & courageux devroit faire entendre au prince dont il a, du moins un jour, obtenu l'entiere confiance. Si une retraite forcée payoit cet honorable diſcours, il emporteroit la publique eſtime; ſi cette ſalutaire leçon germoit dans le cœur du prince, il auroit assuré ſa gloire : ce qui vaut mieux encore que de garnir ſes tréſors.

C'eſt donc aux adminiſtrateurs des maiſons des princes qu'il faut demander compte des millions mal employés. Les princes ne ſavent que deſirer; ils ignorent d'ailleurs toutes les valeurs. L'ignorance dans laquelle on les tient à ce ſujet, eſt l'un des grands vices de leur éducation.

M. le comte d'Artois a reçu onze millions

ſept cent cinquante mille livres. Il eſt vraiment curieux de voir le miniſtre, au 28 décembre 1783 (M. de Calonne), plaider auprès du roi le paiement des dettes de ce prince, comme ſi quelque évènement inoui l'avoit forcé de contracter pour quatre millions quatre cent mille livres de dettes exigibles, de créer pour neuf cent mille livres de rentes viageres, & ſolliciter enfin que plus de quatorze millions dus par ce prince ſoient payés dans les termes les moins éloignés poſſibles. Il paroit *indiſpenſable* à M. de Calonne, d'accorder à M. le comte d'Artois *un ſecours de quatre millions* pour l'année 1784. Il eſt ſi perſuadé de la bonté de cette opération, qu'il réclame *le ſecret abſolu ſur le détail de ſes arrangemens.*

A qui perſuadera-t-on que ſi l'on avoit expoſé aux yeux de ce prince l'infidélité de ſes adminiſtrateurs, il n'eût pas de lui-même arrêté ce déſordre, & ſur-tout propoſé de recevoir les quatorze millions, comme un prêt qu'il ſe chargeoit de rembourſer dans un nombre d'années convenu ?

2°. DONS, GRATIFICATIONS.

A M. *de Croiſmare*, pour l'*aider* à payer la terre de Voiſins. . . . . 50000 liv.

Il avoit amoncelé tous les vieux contrats qu'il s'étoit procurés à bas prix ; il les donna pour comptant, & parvint encore à arracher cinquante mille francs. Il faut obſerver que c'étoit un des hommes les plus modeſtes, les moins importuns, & qui avoit déja vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze livres de penſion.

On trouve, en 1774, 60000 liv. à M. le comte de Maurepas, pour frais de ſon établiſſement ; c'étoit moins qu'à M. de Vergennes, qui en avoit eu cent cinquante. Mais on trouve, ſept ans après, madame la comteſſe de Maurepas tenant à la main une ordonnance de comptant de cent ſoixante-ſix mille ſix cent ſoixante-ſix livres ſeize ſous quatre deniers.

Rien n'eſt plus vrai que les douze cent mille livres données à M. le duc de Polignac. Douze cent mille livres ! eh pourquoi ? Si l'on quitte les noms connus, on n'y gagnera preſque rien. C'eſt un ſieur *Jourdain* qu'on *aide* à acheter la charge d'un ſieur *Gaſſe* ; c'eſt un ſieur *Gonnet* dont on paye les dettes ; c'eſt un monſieur *Duvergier*, qu'on gratifie de trente mille francs.

Non-ſeulement nous payons les dettes de nos princes, mais même celles des princeſſes de Saxe. Madame la princeſſe Chriſtine reçoit cinquante mille écus pour arranger ſes affaires.

Bientôt nous rencontrerons la maiſon de Stuart pour de plus fortes ſommes (1). Quel excellent pays que cette France ! Elle acquitte les dettes de tout le monde, même celles des miniſtres diſgraciés, & dont la fortune a été le ſoin le plus précieux. Un M. de Sartines trouve deux cent mille francs dans le tréſor royal, pour l'aider à ſe libérer des engagemens qu'il avoit pris (avec M.lle Duthé vraiſemblablement , car un homme qui a été douze ans lieutenant de police, quatre ans miniſtre de la marine, & qui s'eſt retiré avec une petite penſion de quatre-vingt-neuf mille livres, pouvoit abſolument être ſans dettes).

M. de Lamoignon, garde-des-ſceaux de France, avoit encore mieux ſervi l'état que M. Galbert de Sartines : auſſi emporta-t-il, au mois d'octobre 1788, une gratification de deux cent mille

(1) Nous trouverons le rhingrave de Salm pour quatre cent mille livres, le général qui a ſi bien défendu la ville d'Utrecht, que les Anglais ont trouvé inacceſſible à leurs guinées, qui a ſi bien tenu les promeſſes réitérées à la France relativement aux affaires de Hollande, terminées ſi glorieuſement & ſi avantageuſement pour nous. Il ne faut pas confondre le rhingrave de Salm, avec le prince régnant de Salm-Kyrbourg, que ſon amour de la liberté a fait nommer l'un des ſoixante commandans de la garde-nationale de Paris.

livres. Ce qui prouve bien la corruption du miniſtere, eſt une opération ſemblable. Comment ! il s'eſt trouvé un miniſtre aſſez audacieux, aſſez indifférent à la gloire de ſon roi, pour ſolliciter des récompenſes en faveur d'un homme proſcrit par la nation, & qui n'a trouvé d'aſyle contre les remords que le ſuicide !

Qu'eſt-ce qu'un ſieur & une dame de Lonchamp, dont on a racheté ſoixante mille livres de rentes viageres par un capital de 740 mille livres, opération ridiculement vicieuſe, & qui cache ſûrement quelque ſcélérateſſe miniſtérielle ?

3°. Pensions et Traitemens.

Le nom qui ſe préſente le plus ſouvent aux regards du lecteur dans ce chapitre, c'eſt celui de madame la comteſſe d'Albani, qui, depuis l'année 1776 juſqu'en 1787, reçoit très-exactement 60000 liv. par année ; & en 1785, on voit paroître M. le comte d'Albani avec un brevet de la même force. Quelle eſpece de ſervice ont pu rendre ces deux étrangers à la France ? De quels motifs, vrais ou apparens, a-t-on coloré cet abus ? C'eſt un de ces myſteres qui ne ſe trouvent point dans *le livre rouge*. Les gouverne-

mens ne tiennent pas compte de la beauté, & c'eſt toutce qu'on connoît de cette comteſſe.

Un objet digne de remarque, c'eſt que dans l'eſpace de quinze ans, vingt particuliers aient partagé deux millions deux cent vingt-un mille trois cent quarante-une livres; & de ces vingt perſonnes, ſix n'ont reçu que ſoixante-trois mille livres. Ainſi, les deux millions cent cinquante mille livres ont été partagés entre quatorze enfans de la fortune, dont il faut conſerver les noms.

MESSIEURS,

LE MONNIER.
Le comte DE LA MARCHE.
DE MAUPEOU.
Le duc DE VILLEQUIER.
M. le prince DE CONDÉ.
PANCHAUD (1).
Le comte D'ALBANI.
Le comte LA TOUR-D'AUVERGNE.

(1) Il ne faut pas conſidérer comme une faveur ce que le gouvernement lui a fait payer; mais comme appointemens dus à des travaux fort utiles, & qui l'euſſent été davantage encore, ſi on avoit ſuivi ſes plans en entier. D'après la mode de preſque tous les miniſtres, on les morceloit, & conſéquemment on les gâtoit.

Le prince DES DEUX-PONTS.
Madame la comteſſe D'ALBANI (1).
Marquiſe DE CLERMONT-TONNERRE.
Comteſſe D'ANDELAU.
Comteſſe D'OSSUN.
Comteſſe DE BRIONNE.

Il faut ajouter que de ces quatorze particuliers, ſept ont déja paru dans la liſte des penſions.

4°. AUMÔNES.

Elles ne ſe ſont élevées dans huit ans qu'à la modique ſomme de deux cent cinquante-quatre mille livres. Ah ! ſi l'on ſavoit ſolliciter les rois pour les pauvres, comme on les ſollicite pour les riches, on les trouveroit bien plus faciles encore.

5°. INDEMNITÉS, AVANCES, PRÊTS, REMPLACEMENS, ARRANGEMENS DE COMPTABILITÉ.

Madame la maréchale de Mirepoix, que l'on

(1) Sur les deux millions énoncés, la portion de madame la comteſſe s'eſt élevée dans treize ans à ſept cent quatre-vingt mille livres, à laquelle ſomme il faut joindre cent ſoixante-treize mille livres données au comte d'Albani, mort le 31 janvier 1788.

a vu déja dans la liſte des penſions pour ſoixante & dix-huit mille livres, a le courage de ſe montrer encore dans ce *livre rouge*. Elle a obtenu cent vingt-cinq mille livres, pour conſtituer dix mille livres de rentes viageres ſur la tête du ſieur de la Regniere. Cet article eſt ainſi énoncé dans le chapitre cinquieme du *livre*; mais il n'en eſt pas plus clair. Le ſieur de la Regniere n'a nullement beſoin de dix mille livres de rente, & on ne conçoit pas davantage pourquoi cette dame, qui n'a jamais eu que le talent de l'intrigue, ſi toutefois c'en eſt un, a droit d'enlever cent vingt-cinq mille livres du tréſor royal pour ſe faire des rentes viageres. Les perſonnes qui voient leurs noms expoſés à d'humiliantes recherches, devroient bien laver le gouvernement de ſa foibleſſe, & nous mettre dans le ſecret de leurs mérites, & de leurs droits à tant de graces.

A M. Furth, pour retirer l'édition d'un libelle, & pour une boîte d'or dont on lui a fait préſent, 22,680 liv. On a cru pendant long-temps qu'un libelle pouvoit nuire; on a cru que de l'acheter l'empêchoit de paroître; on a cru enfin que parce qu'un libelle étoit dépoſé dans les murs épais de la baſtille, il ſe trouvoit anéanti. Les événemens ont ſouvent démenti ces eſpérances, & il n'y a pas d'argent plus mal placé

que celui employé à faire taire des gens qui ne ſe décréditent jamais plus que lorſqu'ils parlent. Au reſte, la liberté de la preſſe a mieux déconcerté tous les faiſeurs de libelles, que les efforts du gouvernement.

Madame de Caſſini avoit une place ſur la loterie, pourquoi ? madame de Caſſini la perd ; on l'en indemniſe, pourquoi ? la faute étoit d'avoir donné une place quelconque, à une femme qui n'a jamais vécu que d'intrigues, & qui en a fait une eſpece de profeſſion. A la nomination de M. Necker, intrigues ; pendant le ſéjour de M. de Maillebois en Hollande, intrigues ; plus récemment encore, intrigues ; & voilà la femme à qui l'on donne ſoixante mille livres ? Quel eſt l'homme que de pareils abus n'irriteroient pas ; & faut-il s'étonner que ceux qui les relevent, éprouvent une indignation patriotique, à la vue de tant de dons profanés ?

Voici meſdames de Laval & de Magnanville, qui emportent chacune quatre-vingt mille livres, parce qu'on a ſupprimé la place de tréſorier-général des guerres, qui appartenoit pour moitié au pere de madame de Laval, & à M. de Magnanville ſon neveu. Quel intérêt avoient donc ces dames à la tréſorerie des guerres ? Il ſembleroit au premier coup-d'œil, que l'état ne devoit

pas plus ſe mêler de leurs affaires, qu'elles ne devoient ſe mêler des affaires de l'état; & voici cependant un brevet conſolateur qui leur fera ſupporter leurs maux en patience.

Un article un peu plus important embarraſſe le lecteur. Il s'agit de cinq millions huit cent ſoixante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres, *pour arrangemens de comptabilité* ſur les fonds fournis aux Américains. Ces arrangemens étoient terriblement difficiles à prendre, puiſqu'ils ont coûté une ſomme ſi énorme. Le miniſtre ſous lequel cet article a paſſé, devroit vîte faire une brochure pour le commenter; car je lui annonce à regret que rien n'eſt plus louche. Je préférerois l'indemnité accordée aux fourniſſeurs & concierges des garde-meubles. En 1781, 1782, 1783, on les avoit payés en contrats, & lon pouvoit tranquilliſer ſa conſcience ſur cette façon de s'acquitter avec des *fourniſſeurs*. Cependant on leur donne généreuſement treize cent quinze mille cent cinquante-neuf livres. A quelle ſomme s'élevoit donc le total du mémoire, ſi c'eſt-là l'indemnité? Ce compte a été réglé par M. de Calonne; matiere d'une ſeconde brochure.

On trouve une ordonnance de neuf cent quarante-cinq mille dix-huit livres, pour l'acquitte-

ment des dettes du prince Maximilien de Deux-Ponts, à qui le roi a bien voulu prêter pareille ſomme. On deſireroit ſavoir quelle a été l'hypotheque de ce prêt : s'il eſt ſolidement appuyé, il ne falloit pas le porter parmi les dépenſes ; & dès qu'il s'y trouve, il eſt à préſumer que ce prêt eſt une bienfaiſance.

L'article des douze cent cinquante mille livres donnés à la comteſſe du Barry, en rembourſemens de contrats de pareilles ſommes à quatre pour cent d'intérêt, non-ſeulement n'eſt pas une dépenſe, mais au contraire une bonification dont profite le tréſor-royal. Si comme l'article l'indique, le roi étoit tenu au payement des intérêts, alors MM. du Comité des penſions auroient pu donner quelques lignes interprétatives ſur cet article.

En général on ne peut que gémir ſur une adminiſtration auſſi prodigue ; la révolution n'a fait que hâter de peu d'années ces funeſtes découvertes : je dis peu d'années, puiſque les peuples épuiſés n'auroient pas long-temps fourni à tant de ſources de déprédations. On n'échappe pas à une réflexion bien affligeante ; les maux ſont découverts, mais les remedes ne ſont pas trouvés : les hommes, de feu pour dévoiller les abus, ſont de glace pour les remplacemens ; on ne voit en-

core que des demi-projets, & des reſſources bien au-deſſous des beſoins.

6°. Acquisitions, échanges.

C'eſt par les échanges que les grands ou les protégés ſont parvenus à s'enrichir plus rapidement. Ce comte de Maillebois, qu'on ſoupçonne de terminer ſa carriere d'une maniere ſi honteuse, & qui n'avoit pas beſoin de ce dernier trait pour laiſſer la poſtérité indéciſe ſur ſon compte; ce comte de Maillebois, dis-je, échangea, il y a vingt-cinq ans, une petite portion de terre contre une forêt. Il la repréſenta dans un état de dégradation qui la rendoit onéreuſe au roi; & pour débarraſſer ſa majeſté de cette charge, il la fit couper, & en retira plus de huit cent mille livres.

On cita quelque tems après l'échange du bois de Clary, ſitué entre Avignon & Nismes, terrein ingrat, bois mal venu, clair-ſemé, & dont on ne pouvoit faire que deux belles terres, dont l'intendant de la province voulut bien s'en approprier une pour, que le roi ne fût pas obligé d'entretenir dans cette forêt des gardes inutiles, & à des frais ſoi-diſant diſpendieux.

Il faudroit un livre tout entier pour renfermer

l'hiſtoire des échanges, & peut-être ſeroit-ce un ouvrage tout auſſi curieux que le *livre rouge*, qui va nous fournir matiere à de nouvelles réflexions

M. le prince de Condé échangea contre ſept millions, les droits utiles du Clermontois. Un membre de l'Aſſemblée nationale avance que ces droits ne rendent pas au tréſor-royal au-delà de ſoixante mille livres. L'abbé Maury, qui ſait tout, puiſqu'il parle de tout, dément l'aſſertion, mais n'en prouve pas la fauſſeté. Perſonne n'a jamais cru que ce marché fût utile au roi; cependant on lui fit ſigner une ordonnance de cinq cent mille livres pour pot-de-vin de ladite vente. On auroit deſiré que le conſeil de M. le prince de Condé l'eût éloigné de ces ſpéculations, qui réuſſiſſent toujours à un prince, mais qui coûtent auſſi toujours quelque choſe à ſa délicateſſe.

Cet exemple détermina M. le prince de Conti à vendre l'Iſle-Adam: il l'eſtima huit millions ſept cent mille livres. Cette acquiſition n'étoit pas fort utile, puiſque quelques années après, il fut reconnu que ſa majeſté avoit déja trop de maiſons de plaiſance, qu'elle n'en jouiſſoit pas, & ne les entretenoit qu'à grands frais.

M. le duc d'Orléans, alors duc de Chartres,

n'ayant point de maiſons de plaiſance à vendre, céda les droits d'aides de Vendôme & des ſels de Vendôme: ils ne lui rapportoient pas ſeize mille livres, & cependant il ne put en faire le ſacrifice à ſa majeſté que pour ſept cent vingt-cinq mille.

Ces marchés faiſoient grand bruit *e* & ſur-tout ils excitoient le génie ſpéculateur de quelques gens d'affaires jetés je ne ſais comment dans le conſeil des princes. Un de ces dangereux ſerviteurs engagea M. le comte d'Artois à céder au roi ſes droits de la terre de Maiſons, pour être réunis à la forêt de Saint-Germain; & cette ceſſion, qui reſſembloit à une complaiſance, coûta plus d'un million au tréſor royal.

Le conſeil de Monſieur, qui n'étoit jamais en reſte lorſqu'il s'agiſſoit d'échanges & d'opérations lucratives, ſe rappelle certains droits de trépas de Loire, & les traités d'Anjou. Il engage Monſieur à en faire hommage au roi ſon frere, qui de ſon côté ordonne à ſon contrôleur-général d'aller faire hommage à Monſieur de dix-huit cent mille livres.

Quant aux forêts de Pamors & de Florange, vendues par M. le duc de Liancourt (ce ſerviteur zélé & reconnoiſſant), pour le prix de trois cent ſoixante & dix mille livres, on n'en

parloit même pas, non plus que de l'acquiſition de la maiſon du ſieur Beaujon, faite par le roi, qui avoit lui-même beſoin d'en vendre, & non d'en acquérir.

Nous ſommes loin d'approuver ces plans déprédateurs qu'on préſente avec tant d'adreſſe aux rois, qu'ils s'épargnent même la peine de la diſcuſſion, tant l'utilité leur paroît démontrée; mais auſſi nous ne pouvons diſſimuler que ces abus ſont communs à tous les pays. L'impératrice de Ruſſie a donné une fois onze villes à l'un de ſes favoris, auquel elle croyoit donner deux terres médiocres. Le feu roi de Pruſſe, qu'on n'accuſera pas de prodigalité, a avancé quatre millions ſix cent mille livres pour faire des eſſais ſur une régie de tabac. Le roi d'Eſpagne a donné une principauté en gratification à un négociant qui avoit établi une manufacture de toiles peintes près de Valladolid. Par-tout, les peuples ſont conjurés contre les biens dont les rois ſont dépoſitaires; ceux-ci les ont conquis par la force, ceux-là les reprenne par ſurpriſe.

7°. AFFAIRES ÉTRANGERES, AFFAIRES SECRETTES, DES POSTES ET AUTRES.

Nous voici parvenus à un grand article. La politique n'étant qu'un tiſſu de fourberies, & qu'une

qu'une guerre entre la ruſe & la confiance, toutes les nations ſe jouent & ſe trompent à qui mieux mieux. On ne cherche plus à verſer le ſang des hommes, mais bien à les corrompre. Le plus habile des ambaſſadeurs ne fait rien ſans eſpions. Il feroit moins encore s'il les choiſiſſoit dans une claſſe abjecte : pris dans un ordre plus relevé, ils ſont néceſſairement diſpendieux. Ce n'eſt plus un ſecret aujourd'hui, qu'un ambaſſadeur n'eſt autre choſe qu'un explorateur des forces de l'adminiſtration, des moyens économiques de la nation à laquelle on l'envoie. Pour remplir dignement ſa miſſion, il ſe met à corrompre depuis le ſecrétaire du miniſtre juſqu'au valet de ſa garde-robe ; depuis la ſoubrette de la ſultane favorite juſqu'à la premiere dame d'honneur de la ſouveraine. S'il eſt habile, il fait des excurſions dans les bureaux ou dans les comités ſubalternes. Après s'être aſſuré d'un certain nombre d'inſtrumens, il opere, & parvient inſenſiblement à connoître ce qu'on peut entreprendre, ce qu'il faut craindre ou eſpérer, &c. &c. Alors il entretient la paix, ou amene la guerre; il aſſure les traités ou il les rompt; il embarraſſe la route des autres, ou il la déblaie. On ſentira ſans peine que c'eſt pour éviter la prolixité que je n'appuie pas cette théorie de vingt exemples. Or combien cette marche n'en-

traîne-t-elle pas de frais ! combien de ſommes jettées au haſard ! combien de projets avortent ! L'homme le plus habile eſt ſouvent déjoué ; à plus forte raiſon celui qui n'eſt qu'aſtucieux, & qui ne ſait pas même cacher qu'il eſt fin.

C'eſt d'après ces idées préparatoires qu'il faut examiner cet article important du *livre rouge* ; article, qui a conſommé près de cent trente-ſix millions à lui ſeul dans l'eſpace de quinze années ; article qu'il étoit poſſible de préſenter avec un peu plus d'impartialité.

Ces dépenſes ne portent pas d'autres dénominations que celle-ci : *Dépenſes ſecrettes des affaires étrangeres ; dépenſes du miniſtre des affaires étrangeres ; ordonnances au porteur.* Comment inculper un emploi de fonds qu'on ne connoît pas, & qu'on ne doit pas connoître ? Ces cent trente-ſix millions en ſuppoſent à-peu-près neuf par an, ſemés ſur des routes inconnues. Or, le miniſtre qui de cette façon auroit épargné une ſeule guerre, auroit économiſé à la patrie deux cent mille hommes, & au tréſor-royal trois ou quatre cent millions. Les événemens peuvent rendre des précautions vaines, & des préparatifs inutiles ; mais il ne faut pas pour cela en rendre reſponſable celui qui les a faits : car un homme n'eſt jamais qu'un homme & les combinaiſons de toute l'Europe ſont trop au-deſſus de ſa portée.

Les affaires de Hollande ont certainement abſorbé des fonds conſidérables ; & cependant tous les cabinets de l'Europe applaudiſſoient à la prévoyance du vieux Vergennes. Toujours occupé à prévenir le ſyſtême de la triple alliance, il ſavoit que ſi la paix déſertoit ces contrées, que ſi la Pruſſe, fortifiée de l'alliance germanique, envoyoit contre nous quatre-vingt mille hommes de troupes alliées, tandis que les flottes combinées de l'Angleterre & de la Hollande nous occuperoient ſur mer, nous trouverions difficilement les monceaux d'or que conſume tout à-la-fois la guerre de terre & de mer. Sans nous jeter dans des ſyſtêmes politiques que les circonſtances ſemblent éloigner, du moins pouvons-nous avouer que la France connut rarement cette humiliante nullité dont nous nous efforçons de détourner les yeux.

La nouvelle alliance du Turc & du monarque pruſſien ; l'inſurrection du Brabant, qui s'affranchit de la ſouveraineté de ſes anciens maîtres ; le couronnement d'un empereur, l'eſprit de liberté qui tourmente les habitans des Antilles, & qui s'inſinue dans les contrées germaniques, ſont de ces événemens que nous ne pouvons contempler avec indifférence, qu'il faut hâter ou prévenir, & qu'il eſt utile de diriger, s'ils doivent exiſter. Or, quel eſt le mortel qui

peut tracer la route qu'on ſuivra, régler les dépenſes dans leſquelles on ſera entraîné ? Eſt-ce quelques millions de plus ou de moins qui entreront dans la balance, lorſqu'il s'agira d'aſſurer le regne de la paix ?

Il eſt un autre article ſur lequel on ne peut guere plus raiſonnablement prononcer : c'eſt celui qui regarde les poſtes, ces agens ténébreux & néceſſaires de la politique, qui peuvent révéler ces déteſtables ſecrets auxquels nous forcent la corruption des hommes. Je me hâte de prévenir une objection. Sous le prétexte de dépenſes inconnues, on peut abuſer étrangement du tréſor des nations. Nul doute, ſi vous ſuppoſez le grand repréſentant diſſipateur, ſes agens corrompus : ils peuvent maſquer ſous des dénominations ſecrettes, toute eſpece de prodigalité. Mais il n'eſt nul remede à cet inconvénient ; & ſous les regnes où on le redoute, il vaut mieux faire le ſacrifice de ſommes aſſez fortes, que de ſe nourrir de ces odieux & pénibles ſoupçons.

Je conclus donc que le comité zélateur ne devoit pas faire entrer dans ces objets de proſcription, un article indiſpenſable, & qui ne peut être ni ſupprimé, ni modéré, ſans s'expoſer à des dangers beaucoup plus imminens.

On ne manquera pas de dire que l'ariſtocratie la plus outrée peut ſeule faire excuſer le *livre rouge*.

Cenſeurs paſſionnés & imbécilles, qui employez à tout propos un mot dont vous ne connoiſſez pas même le ſens, commencez donc enfin à abjurer l'abſurde manie de vouloir immoler la raiſon ſur l'autel de la liberté. Quoi, parce que je ſaiſirai les erreurs d'hommes bien intentionnés, mais que la paſſion égare ; parce que, ſpectateur tranquille, je me placerai au point où il faut être pour juger ſainement les objets ; parce que, citoyen iſolé, trouvant tous les gouvernemens égaux, ne pouvant ni perdre ni gagner à la révolution, j'aſſiſterai de ſang-froid aux ſcenes tumultueuſes des paſſions en délire ; parce que, fidele à ſoixante ans de principes, je ne croirai ni au bonheur du Batave républicain, ni à la liberté de la Tamiſe, ni aux fers du riverain de la Sprée, je ſerai un mauvais citoyen ! Si tel devoit être l'effet néceſſaire des révolutions, vous me feriez regretter, démocrates fanatiques, le ſceptre de Richelieu, & les folies de preſque tous ſes ſucceſſeurs. Non, je n'approuve pas les ſommes prodiguées à de vils courtiſans, à d'inſatiables ſatrapes, aux Fauſtines & aux Poppées de mon ſiécle ; je n'applaudis pas aux complaiſances exceſſives pour des hommes dont le nom eſt tout l'avantage : mais lorſque je verrai des citoyens ſe plonger dans des recherches déshonorantes, pourſuivre avec l'achar-

nement de la haine ceux dont le crime eſt d'avoir fixé la fortune mobile ; vouloir à tout prix écraſer une claſſe de citoyens prêts eux-mêmes à détruire l'édifice élevé par leurs aïeux, je fermente à mon tour, & je me demande pourquoi ma plume ſeroit complice des perſécutions que ma raiſon a en horreur ; pourquoi moi auſſi je n'aurois pas ma volonté, mes opinions ; & pourquoi enfin je prendrois des lois de ceux que j'ai nommés mes interpretes, & qui ſe ſont conſtitués mes tyrans. Et puiſque enfin l'on me force dans mes derniers retranchemens, je demande qu'on aſſigne l'utilité de publier ce livre. Eſt ce pour légitimer la diminution des penſions ? On s'eſt ſoumis preſque ſans murmures, aux décrets arbitraires d'un adminiſtrateur qui en ſupprima les deux cinquiemes ? Eſt-ce pour conſolider la haine due aux miniſtres ? elle eſt à ſon comble. Ah ! qu'on prenne garde ſeulement de ne pas les faire regretter. Eſt-ce pour humilier le principal agent du pouvoir exécutif ? Hommes inſatiables, que vous faut-il donc ? Vous réſervez pour lui ſeul les fers dont vous vous vantez d'avoir délivré le reſte de la nation. Eſt-ce enfin pour juſtifier vos travaux ? Où donc eſt la grande difficulté, de montrer des abus dont tout le monde eſt d'accord, & de propoſer des remedes que tout le monde a ſuggérés ? Toute adminiſtration a ſes

vices, ſes foibleſſes : le ſage les indique, l'homme habile les corrige ; mais l'ami de l'humanité ne ſe plaît pas à retourner le fer dans la plaie qu'il a ſondée.

AFFAIRES DE FINANCES.

Elles conſiſtent dans trois ordonnances aux gardes du tréſor royal, pour frais de ſervice extraordinaire, connues de ſa majeſté, données en 1786 & 1788, s'élevant à 5,825,000 liv. Au lieu de publier cet article obſcur, j'aurois demandé des renſeignemens ſur cette nature de dépenſes ; & au lieu d'inquiéter la confiance des peuples ſur un objet auſſi louche, j'aurois développé le ſens de ce mot, *ſervice extraordinaire.*

Une réflexion eſt échappée à beaucoup de gens. L'impreſſion promene nos miſeres, nos fautes, l'attitude de notre pénurie, nos bévues ; d'un bout de l'Europe à l'autre. Eſt-il prudent d'apprendre à nos rivaux l'excès de notre détreſſe ? aux nations créancieres, les riſques qu'elles courent ? aux ſujets, l'horreur de leur ſituation, puiſque leurs intérêts ſont remis à des mains ſi incapables ? En les effrayant avec l'image du paſſé, quel gage leur donne-t-on pour l'avenir ? Nos vacillations éternelles, nos demi-décrets rendus par aſſis & levé, c'eſt-à-dire dans la confuſion

des volontés; nos déciſions les plus importantes, qui ne paſſent preſque jamais qu'à la majorité de quelques voix : tout cela eſt-il bien propre à raſſurer le peuple ſur le ſort qui l'attend?

Il y a un mot qui nous paroît follement prodigué, c'eſt celui de *la nation*. La nation comprend la totalité du peuple français, & cependant cette totalité agit comme ſi elle étoit diſtincte de quelques parties. Ce que l'on appeloit ci-devant la nobleſſe, le clergé, la puiſſance judiciaire, le corps de la finance, faiſoient partie de la nation. Ils en paroiſſent exclus aujourd'hui, & la nation ſe fait une eſpèce de gloire de les rejeter de ſon ſein. Qu'ont-ils fait cependant? Les uns ont offert ce qu'ils poſſédoient, les autres ont abjuré des priviléges accordés ou uſurpés dans des tems d'ignorance : ceux-ci ont invoqué ce même pouvoir ſous les coups duquel ils expirent aujourd'hui; ceux-là ont prodigué les renſeignemens qui pouvoient mettre à même de ſe paſſer d'eux; & cependant ces quatre claſſes nombreuſes, qui ont ſi eſſentiellement contribué à la nouvelle proſpérité de la nation, ſe trouvent proſcrites par cette même nation.

Lorſqu'elles tenoient le ſceptre de l'ariſtocratie, elles ont, il eſt vrai, prodigieuſement abuſé de leurs forces : elles ſe ſont emparées d'une

grande partie des richeſſes ; mais elles ne pouvoient en jouir ſans les partager : car telle eſt au moins l'eſpèce d'avantage du luxe ; il rend néceſſairement au peuple tout ce qu'on lui a enlevé. Il n'en ſeroit pas ainſi de l'ariſtocratie populaire : la nation en s'emparant de tout, ne rend rien dans la ſuite, & les claſſes dépouillées ne peuvent plus participer aux bienfaits de la liberté, de l'égalité, & à tous ceux qu'on ſe promet d'une révolution. Les claſſes proſcrites étoient intéreſſées à la proſpérité de la nation, au lieu que la nation eſt intéreſſée à l'anéantiſſement de ces mêmes claſſes, qu'il faut dépouiller en entier, pour que le partage ſoit un peu ſenſible pour chacun des individus qui tendent à leur ſuccéder.

Après cette digreſſion ; revenons au *livre rouge*.

9°. Dépenses diverses.

» Ordonnance au porteur de ſept cent vingt-» huit mille ſix cent livres, pour un revirement » de partie ordonné par ſa majeſté, relativement » à différens intérêts dans des objets de com-» merce. «

Un article auſſi mal énoncé doit naturellement inſpirer de l'inquiétude : mais lorsqu'on réflé-

chit combien ce *livre rouge* préſente d'expoſés inſidieux, les alarmes diminuent & diſparoiſſent preſque tout-à-fait.

L'avertiſſement qui ſe trouve à la tête de la brochure intitulée *livre rouge*, eſt un piége tendu à la crédulité.

1°. Le comité déclare qu'il s'eſt déterminé à faire paroître le livre rouge dès-à-préſent : or, non-ſeulement ce comité n'a pas la ſanction de l'Aſſemblée nationale pour une auſſi délicate entrepriſe ; mais, au contraire, le membre entreprenant qui le dirige, avoit donné ſa parole d'honneur au miniſtre de ne pas rendre public l'ouvrage confié.

2°. » Dans un moment où la nation travaille à » mettre l'ordre & l'économie dans les finances » pour ſoulager le peuple ; dans un moment où » le peuple porte avec confiance une partie » de ſon néceſſaire au tréſor public, il ne faut » pas lui laiſſer ignorer comment les ordonnan- » ces de comptant, imaginées pour voiler une » infinité de dépenſes qu'on auroit honte d'a- » vouer . . . . . «

Après cette tirade, incendiaire ſuit un table u qui ſuppoſe huit cent ſoixante millions de d - penſes arbitraires, depuis 1779 juſqu'en 1787. Puiſqu'on donne les *ordonnances de comptant* pour

des formes imaginées à plaisir, & destinées à voiler une infinité de dépenses, &c. est-il vraisemblable, est-il croyable que douze membres de l'Assemblée nationale, formant le redoutable comité, aient ignoré ce que c'est qu'une ordonnance de comptant ; ou, s'ils l'ont su, aient voulu induire le public en erreur dans une matiere aussi grave ?

Une ordonnance de comptant n'est pas une dépense, mais une autorisation à recevoir certaines sommes que les payeurs de rentes ou les caissiers emploient pour acquitter les mandats tirés sur eux, mais lesquelles sommes sont visées à la chambre des comptes, & ne leur sont allouées que lorsqu'ils justifient des ordres en vertu desquels ils ont payé. Ainsi, avec les deniers provenans des ordonnances de comptant, ils acquittent les paiemens divers assignés à leurs caisses. Donc les huit cent soixante million, n'ont pas servi à acquitter des dons arbitraires ; donc le comité a induit en erreur ceux qui ont lu cet article de sa préface.

3°. » Il faudra mettre sous les yeux de la » nation l'audace des ministres, dont un, comblé » des graces du roi, & jouissant déja de 98,622 l. » de traitemens & pensions, après avoir obtenu,

» le 17 mars 1785, des penſions pour dix per-
» ſonnes de ſa famille ; après avoir ajouté de
» ſon autorité, le 23 avril, une onzieme pen-
» ſion en faveur d'un parent qu'il avoit d'abord
» oublié, formoit encore, le 4 ſeptembre 1787,
» les demandes ſuivantes : Un duché héréditai-
» re, 60,000 liv. de penſion, 15,000 liv. rever-
» ſibles à chacun de ſes deux enfans, une ſomme
» pour l'aider à arranger ſes affaires. »

M. le maréchal de Ségur, trop clairement déſigné dans ce paſſage, a réclamé dans une lettre contre cette injure gratuite & dépourvue de vérité. Les dix perſonnes (1) de ſa famille, gentilshommes pauvres, tous au ſervice, ont obtenu par ſon entremiſe ſix mille livres de penſion, ce qui fait ſix cents livres pour chacune. Il donne un démenti formel ſur tout le reſte, & n'héſite pas d'apprendre à ces meſſieurs ce qu'ils lui doivent. Il appelle le roi en témoignage de ce qu'il avance, & donne l'armée pour caution de ſes vertus. Voilà à quoi l'on s'expoſe, quand on ſe permet des aſſertions haſardeuſes, ou que l'on ſe contente de citations vagues (2).

---

(1) Voyez le journal de Paris du 10 avril.

(2) Je demande avec reſpect, ou ſans reſpect, comme

4°. » Il faudra que l'on apprenne, que le 11 » février & le 27 mai 1788, des miniſtres fai- » ſoient recevoir au tréſor-royal, par leurs ſecré- » taires, des ſommes pour leſquelles l'ordon- » nance du roi ne ſe trouve datée que de plu- » ſieurs jours après. «

C'eſt chercher querelle ſur une choſe de pure formalité. Dans toutes les adminiſtrations, on fait les volontés du principal adminiſtrateur; & il eſt reçu qu'on envoie l'expédition des objets qui n'emportent nul doute avec eux, & que l'on eſt ſûr de faire confirmer.

Le comité termine ſa diatribe par un éloge du roi, *ſouvent trompé par les prétextes dont on couvroit des demandes indiſcretes.* Il ſeroit temps de s'appercevoir que cette tournure commence à devenir vraiment dériſoire, & que ſous prétexte de dire que la religion des rois a été ſurpriſe, que des agens perfides ont abuſé de

---

l'on voudra, s'il eſt décent qu'une bande de légiſlateurs déſigne, indique, faſſe ſoupçonner un particulier.

Quand j'accuſe quelqu'un, je le dois, & me nomme.

Il faut articuler les faits à ſa charge, mais en être ſûr; ſans cela, on s'expoſe aux leçons : on a l'air de ſatisfaire une puérile vengeance, & l'on revêt toutes les petiteſſes des Eroſtrates modernes.

leur confiance, on finit par faire des rois autant d'automates, de la volonté desquels on dispose avec un fil.

Il est plus qu'extraordinaire que dans un livre, fait pour attester la profusion, on trouve les frais du voyage d'un roi à cinquante lieues de sa capitale, portés seulement à cent quarante-huit mille livres. Je ne crois pas que Louis XIV ait jamais dansé à si bon marché. Des rencontres pareilles doivent être des garants irrécusables des principes économiques d'un monarque, & rendre extrêmement circonspects ceux qui se constituent les censeurs de son administration.

Dépenses personnelles au Roi et a la Reine.

» Le total de cet article monte à la somme » de 11,423,750 liv. 8 s. 9 den. Le comité ne » croit pas devoir entrer dans le détail des » articles qui le composent : il observera seule- » ment qu'une grande partie de la somme a été » employée en acquisition de fonds. »

Cet article est encore très mal énoncé. Le roi n'a pas acquis de fonds. On veut sans doute désigner l'acquisition de Saint-Cloud. On rendroit la condition des reines trop malheureuse, si elles

ne pouvoient plus se passer la fantaisie d'embellir un lieu de résidence. Depuis long-temps on a remarqué que le goût de bâtir ou de décorer étoit le moins dispendieux, puisque c'étoit l'utile façon d'employer les divers ressorts de l'industrie. La nation française seroit étrangement déchue, si elle devoit s'assujettir à ces calculs séveres que jusqu'ici nous avions laissés aux rois du Nord, qui mêment commencent à s'en affranchir.

On raconte, dans la description du livre rouge, que la premiere communication a été donnée au comité des pensions, chez M. Necker; mais l'on n'ajoute pas que ce fut sous la condition expresse que ce livre ne seroit pas imprimé. Il parut cependant : le principal ministre des finances apprit par la voix publique que le secret de l'état couroit les rues. Il en parla à M. le Camus, & lui demanda pourquoi il avoit publié le livre rouge, sans l'autorisation de l'Assemblée nationale, & sans l'agrément du roi. M. le Camus répondit à cette interrogation sèche & de l'ancien temps, que le comité ne craignoit pas d'être désavoué par l'Assemblée, & que quant au rói, ils n'étoient pas ses représentans. Cet entretien se prolongea sur le même ton. On revint sur les difficultés qu'avoit éprouvé la

tradition du livre rouge, ainſi qu'une liſte de renſeignemens.

Cette altercation n'eſt digne ni du miniſtere, ni de l'Aſſemblée nationale ; & dès l'inſtant que le roi a ordonné la communication de ces prétendus myſteres, les agens du pouvoir exécutif ne doivent pas morceler la confiance, & faire ſuſpecter à la nation des réticences qu'elle ſuppoſeroit néceſſaires à leur future tranquillité.

Le public ſe partage ſur la publication de ce livre. Ce qu'on appelle les ariſtocrates, voient dans cette découverte le tombeau de leurs eſpérances, & jetant les yeux ſur l'avenir, ils contemplent les forêts, les landes, les terrains en friche, comme la terre promiſe, dans laquelle ils n'entreront jamais. Ils déſeſperent de voir leurs dettes payées, leurs filles mariées, & de petits ſervices récompenſés. Ces places ſuperbes & inutiles diſparoiſſent, & avec elles ces riches traitemens que payoient trois mois de ſéjour à Verſailles. *Les blancs* (ſynonyme adopté par les démocrates), ces blancs, dis-je, trouvent dans cette liſte la cauſe de tous leurs malheurs, & oubliant qu'elle ne contient pas la quarantieme partie de ce qu'on leur a fait payer dans l'eſpace de quinze ans, ils s'agitent, ſe tourmentent & redoublent de haine & de projets de ven-

geanc

geance. Les impartiaux dont le nombre groſſit de jour en jour, trouvent que ce livre a heureuſement trompé leurs opinions, & que juſqu'ici on pouvoit craindre une plus grande dévaſtation dans les finances.

Avant qu'on nous mette dans une de ces trois claſſes, nous nous permettrons d'articuler clairement notre profeſſion de foi. Le miniſtere a fait tout le mal en France, & a été merveilleuſement ſecondé par quatre-vingts familles qui lui fourniſſoient des ſujets & s'étoient emparées des rois & des princes. Depuis le deſpote Richelieu, l'aſtucieux Mazarin, l'économe Colbert, l'impérieux Louvois, le prêtre Fleury, l'audacieux Choiſeuil, Calonne le déprédateur, la France a toujours été mal adminiſtrée. D'heureux parvenus (car la nobleſſe a les ſiens comme la finance) cherchoient à accumuler ſous la régence de Philippe & ſous le règne de Louis XV, les tréſors & les dignités, & circonſcrivoient tellement les diſtributeurs des graces, qu'ils éloignerent tout ce qui pouvoit aſpirer au partage. Le même plan fut ſuivi dans le clergé & dans la robe. Une vingtaine de familles s'arrogerent les chapeaux, les mîtres, les mortiers, & ſix cent mille nobles qui reſterent, furent auſſi étran-

gers aux faveurs de la cour, que ce qu'on nommoit alors la roture.

Nous trouvons juſte que la proſcription s'étende ſur ces familles uſurpatrices de toutes eſpèces de graces, qu'elles deſcendent du point où leur orgueil les avoit portées, qu'elles rendent ce qu'elles ont ſurpris & non pas acquis; mais qu'on veuille anéantir toute eſpèce de nobles, concevoir une ſociété ſans gradations, ou faire expier à la génération actuelle les préjugés de leurs aïeux, nous paroîtroit une barbarie digne de ces temps que nous voulons faire oublier. Qu'on ôte donc aux rois la funeſte puiſſance de prolonger leurs erreurs; qu'on rende les miniſtres comptables de leurs opérations; que la loi n'admette aucune exception quelconque.

Mais, ſoit juſtice, ſoit généroſité, que le premier bienfait de la révolution ſoit d'oublier le paſſé; que le peuple pardonne à ſes rois; que la nation oublie l'orgueil, l'incapacité, la dilapidation générale; que le nouveau traité entre la puiſſance légiſlative & les exécuteurs de ſes décrets, ſoit ſcellé par une amniſtie générale; qu'on n'abreuve plus de fiel & d'abſinthe quiconque a eu le malheur d'occuper une grande place. Anéantiſſons juſqu'aux noms de nos provinces;

conſacrons des diviſions nouvelles, mais ſauvons l'honneur français, la civiliſation françaiſe, & tous les fruits de la ſociabilité qui ont crû ſur notre ſol en plus grande abondance que ſous aucun autre climat.

Nos réformes ſont portées auſſi loin qu'une vieille nation peut les ſupporter; un pas de plus, le déſeſpoir s'en mêleroit. Rendons les bras à l'induſtrie, l'encouragement au commerce, la confiance aux ſujets, les hommes au travail, & n'imaginons pas que la proſpérité ſe trouve jamais dans une organiſation metaphyſique.

Les grands étoient orgueilleux, nous les avons abaiſſés. Les prêtres étoient inſatiables; nous les avons dépouillés. Les financiers vendoient leurs temps au poids de l'or; nous nous en paſſerons. Les magiſtrats mettoient dans leur balance les affaires politiques, nous les avons guéris de la manie de gouverner. Ce que nous ferons au-delà ſera un commencement d'abus, & le principe ſecret qui affoiblira nos premiers ſuccès.

Brûlons ce *livre rouge*. Que le comité des penſions ceſſe d'indignes perquiſitions, & propoſe la ſuppreſſion de tout ce que ne réclament pas le beſoin & la vieilleſſe. Effaçons de nos annales l'inſtitution odieuſe d'un comité de recherches, & que les dénonciateurs apportent leurs

preuves aux juges que la nation aura choisis. Laissons à la religion des ministres qui l'honorent ; qu'aucun ne connoisse le faste, & que tous jouissent de l'aisance. Sur-tout ne croyons pas que tant de sources de prospérités puissent s'ouvrir à-la-fois.

Il nous reste à donner une idée des personnes qui figurent dans le *livre* rare.

1°. M. DE MIROMESNIL, pour frais de son établissement, 100,000 liv.

Le sage Vergennes eut cinquante mille écus pour le même objet. Lorsqu'on croit avoir besoin des talens d'un homme, on n'examine pas si sa fortune lui permet de soutenir la dignité qu'on lui confie, & ce ne seroit pas payer bien cher le génie, les connoissances, l'intégrité, l'application, &c. Mais si l'on avoit mis en place la frivolité, les idées despotiques, le penchant à l'injustice & la nullité de toute espèce de talens; alors toute espèce de somme est une prodigalité qu'une administration doit se reprocher gravement. Elle a presque toujours cru ne devoir choisir des chanceliers & des gardes-des-sceaux, que dans le parlement de Paris. Pourquoi ne pas promener ses regards sur le corps entier

de la magiſtrature ? Elle auroit préſenté un plus grand nombre de candidats, & loin de la capitale, les mœurs ſont plus ſéveres, l'intrigue moins active, la diſſipation moins à la mode, l'ambition plus facile à ſatisfaire. Celui qui dans les cours viſe au miniſtère, a dû, pour y parvenir, acheter tant de ſuffrages, promettre tant de preuves de reconnoiſſance, que ſes opinions, ſa volonté, ſont vendues pour pluſieurs années, dès le jour où il a été appellé à la diſtribution des graces. M. de Miromeſnil a trouvé d'âpres cenſeurs dans plus d'un genre : il n'a pas jugé à propos de ſe défendre ; nous ne ſerons pas plus courageux que lui.

Les vers ordinairement ne diſent pas grand'-choſe; mais quand ils rappellent des anecdotes, Voltaire dit qu'il faut les conſerver.

Ton ſeul prince tu ſerviras,
Après les lois premiérement.
Jamais ne te parjureras
Comme Maupeou vilainement.
Les ſceaux de ton mieux garderas,
Et les appliquant juſtement.
Le parlement rétabliras
Pour exiſter plus longuement.
Charges point ne ſupprimeras
Qu'en rembourſant loyalement.

Toujours la vérité diras,
Sans crainte aucune abſolument.
Paillard honteux toujours ſeras,
Puiſque ne peux être autrement.
Mais avec ta femme vivras
Pour bon exemple ſeulement.
Tous ſes travers excuſeras,
Pour qu'on l'excuſe également.
Ainſi glorieux tu ſeras
Dans l'hiſtoire éternellement.

M. le premier Préſident D'ALIGRE.

Ordonnance au porteur demandée par M. le le garde-des-ſceaux, 12,000 liv. Ordonnance payable à M. le premier préſident, demandée par M. le garde-des-ſceaux, 18,000 livres. *Idem*, 1500 livres. *Idem*, 15,000 livres. A côté de ces graces extraordinaires, où ſont les ſervices qui les ont mérités ? Pourquoi s'imagine-t-on que l'argent eſt la ſeule récompenſe qui puiſſe combler tous les vœux ? Et vous, magiſtrat ſuprême, pourquoi n'avez-vous pas le noble orgueil de vous vanter des bienfaits de l'état, & de publier vos droits comme votre reconnoiſſance ?

Lorſque certains perſonnages ſont venus à bout de monter à des places dont jamais ils n'auroient dû approcher, faut-il s'étonner qu'ils les convertiſſent en une eſpece de ferme qu'ils

bonifient par toute eſpèce de moyens. Une place de premier préſident a toujours été un vice impardonnable en adminiſtration. Pourquoi les rois avoient-ils des créatures à eux, pour influer, pour diriger les opérations d'un corps lié à celles de l'état? Il n'y avoit pas juſqu'à la dénomination qui ne fût abſurde. On les nommoit les gens du Roi, comme ſi dans un corps judiciaire il devoit y avoir d'autres gens que ceux de la loi! comme ſi le Roi & la loi pouvoient avoir des intérêts différens. Auſſi dans ces ſéances deſpotiques ſi ridiculement appelées *lits de juſtice*, étoit-on tout étonné quand un premier préſident, un avocat général, heurtoient avec une certaine force les volontés royales, tant ils étoient régardés comme des magiſtrats ſtipendiaires, condamnés par leur place à tous les ménagemens! cette organiſation du pouvoir judiciaire étoit ſi vicieuſe, que quelle que ſoit celle qui la remplacera, elle paſſera pour un chef-d'œuvre; lorſque, ſur-tout, on en aura éloigné pour jamais les ordonnances au porteur.

Madame la Comteſſe D'ALBANI, 60000 liv. annuellement.

Ceux qui cherchent à tout excuſer, préten-

dent qu'il n'étoit pas de la dignité d'un Roi de France de retrancher ſes ſecours aux deſcendans d'un Roi proſcrit, & que tant qu'il reſtera une goutte du ſang des Stuards, il faut la penſionner. Nous ne ſommes pas aſſez ſavans dans le droit politique, pour prononcer ſur une queſtion auſſi importante; tout ce que nous ſavons, c'eſt qu'il exiſte en Danemarck des Princes du ſang royal Ruſſe, qui ſont élevés, nourris & entretenus avec le tiers de nos libéralités; que Louis XIV, qui faiſoit le ſeigneur, nous a accoutumés à des idées de grandeur qui font un étrange contraſte avec notre miſere réelle; que la contribution patriotique eſt le plus vexatoire de tous les impôts ou une honnête aumône; & qu'il eſt dur de gêner conſidérablement deux cents citoyens français, pour faire rouler carroſſe au ſang des Stuards. Je n'ai point appris que l'Angleterre penſionnât les comtes de Beaujeau, parens des Bourbons, & qui n'ont pas deux cents livres de rente à eux. L'état, avant d'être généreux, doit être juſte. Or, je demande s'il y a de la juſtice à faire attendre pendant deux ans les rentes viageres conſtituées ſur l'hôtel-de-ville, ſans tenir compte du retard, & je demande s'il eſt juſte de forcer ceux qui n'ont que cette reſſource pour vivre, de perdre douze pour cent

en recevant par anticipation une ſomme que l'état garde pendant deux années, ſans tenir compte d'un ſou d'intérêt. Je crois que le cours invincible des événemens, l'a forcé à de pareils malheurs : lorſqu'on y eſt condamné par la deſtinée, on eſt quitte auſſi envers le ſang des rois d'Angleterre.

4°. Le Prince MAXIMILIEN DES DEUX-PONTS, 40,000 liv.

C'eſt ce qu'on appelle un traitement. Ce prince, que la France avoit d'ailleurs prié d'accepter un million en prêt pour arranger ſes affaires perſonnelles, a un frere qui doit jouir avant peu, ſelon le cours des choſes humaines, de cinquante millions de revenu, c'eſt-à-dire, d'être le neuvieme des princes de l'Europe pour la fortune. Son âge ne l'a point encore mis à même de rendre de ces ſervices qu'un pays doit reconnoître ſous peine d'ingratitude; c'eſt donc pure faveur : or il faut convenir que de ſe montrer à l'Europe dans l'*attitude de la pénurie* la plus extrême, & d'un autre côté ſous le jour de la magnificence, eſt digne de l'ancien caractere français, & non d'une nation complètement régénérée, comme nous ſommes depuis avant-hier. Ah !

meſſieurs du comité, pourquoi vous preſſiez-vous ſi fort de révéler nos inconſéquences miniſtérielles? Nous connoiſſions tout comme vous nos erreurs, nous voulions tout doucement en revenir ſans les publier; & vous donnez contre nous de terribles armes à l'Europe, que nous avons toujours eu la manie d'endoctriner. Des gens difficiles étoient étonnés de trouver quelques-uns de nos princes du ſang ſur la liſte des bienfaits royaux: ſi elle ſe charge ſi volontiers des Princes étrangers, pourquoi les premiers ſeroient-ils oubliés ?

5°. Le Duc DE VILLEQUIER, 16,250 liv.

On l'a déja trouvé dans la liſte des penſions. On croiroit au premier coup-d'œil, qu'ayant auſſi figuré dans l'*état nominatif*, M. le Duc pouvoit ſe diſpenſer de reparoître dans *ce livre*. Il en a jugé tout autrement, & quoiqu'il eût épouſé bien des millions dans la perſonne de mademoiſelle Mazade, il a cru ne devoir pas négliger les petits profits. C'eſt une belle choſe que l'eſprit d'ordre! Peut-être auſſi prévoyoit-il que ces prodigalités n'auroient qu'un temps, qu'un ſiecle philoſophique ne tarderoit pas à s'appercevoir de l'inutilité de certaines charges, &

qu'il étoit de la prudence de ſe mettre dans une poſture où les réformes, les ſuppreſſions, &c. ne font rien.

Impavidum ferient ruinæ.

Alors il faut lui faire compliment de ſa prévoyance.

Le Duc de Liancourt.

Il figure ici pour ſupplément de prix de forêts vendues au roi, ainſi que nous l'avons déja dit. Ce fidele ſerviteur, qui ſe plaint avec un ſi ſuperbe ſang-froid des méchans qui révèlent, ce qu'ils pourroient ſi aiſément taire, a obtenu pour grace trois cent ſoixante & dix mille trois cens ſoixante & dix livres; c'eſt pourquoi depuis il a prouvé un zèle ſi patriotique, & montré une ſi vive reconnoiſſance. Peu de gens de l'ancienne cour ſe ſont fait depuis ſix mois une réputation ſi générale & ſi complette. Nous le ferions rougir ſi nous répétions tout ce qu'on dit de lui depuis le château des Tuileries juſqu'à la derniere guinguette: & cependant nous ne ſerions pas flatteurs. Il vient de faire inſérer dans différens journaux, une lettre philoſophique pour déſavouer certains petits bruits, *que deux ou trois* perſonnes s'amuſoient

à répandre. Il a dû être content de la chaleur avec laquelle les journaliſtes ont appuyé ſa proteſtation; & tout le monde aujourd'hui eſt auſſi convaincu de ſon innocence, qu'on l'étoit avant ce dernier incident. D'ailleurs, le duc de Liancourt eſt ce que nous nommions autrefois un vrai grand-ſeigneur, ſerviable, généreux, & ſur-tout au-deſſus de l'intrigue, & de ce vilain amour de l'argent qui affoiblit toujours un peu les qualités des belles ames.

7°. Madame D'ANDLAU, 6000 liv.

Cette dame a eu la modeſtie de laiſſer ignorer les ſervices qu'elle avoit rendus à l'état, & c'eſt le comble de la modeſtie. Il faut cependant que ces ſervices ſoient bien eſſentiels; ſans cela, comment ſe trouveroit-elle dans le *livre rouge*, elle qui avoit déja pris ſoin d'arranger ſa retraite de la cour? Les Français ſont la ſeule nation qui ait cru pouvoir diſpoſer du tréſor public en faveur des femmes aimables. Ailleurs elles commandent quelquefois à la caiſſe particuliere des ſouverains, mais elles n'approchent pas de celle de l'état; elle ne s'ouvre qu'aux veuves des militaires, qui viennent avec juſtice demander le prix du ſang verſé dans les combats; mais elle

ſe ferme à double cadenats à la ſollicitation de la beauté, ou aux tentatives de l'intrigue. Vraiſemblablement les nouveaux Français vont ſe mettre au pair des autres peuples.

8°. Le Duc DE POLIGNAC, 1,200,000 l.

Je ne connois point particuliéremene ſes titres; mais j'imagine qu'il a gagné trois batailles, qu'il a fait trois traités de paix, & qu'il a partagé ſa brillante carriere entre la guerre & les ambaſſades; j'imagine auſſi que dans les intervalles, il a été employé dans le conſeil des rois, & a contribué plus qu'un autre à diriger les évènemens. Il eſt apparent qu'il a auſſi rendu de ces ſervices importans, & qui ne s'oublient jamais, dans des négociations ſecrettes. Sans tout cela, comment pourroit-on expliquer une gratification de douze cent mille livres qui laiſſe exiſter dans toute ſa pureté une penſion de quatre-vingt mille livres. Le tout n'a pas empêché d'occuper la place de ſurintendant des poſtes, qui ne rapporte pas tout-à-fait trois cent mille livres, mais peu s'en faut. Si l'on mettoit en oppoſition ce qui vaut tant de ſommes, on ne trouveroit ſeulement pas des prétextes. Le temps, qui ne garde jamais les ſecrets que juſqu'à

une certaine époque, nous révélera un jour comment on réuſſit ſans talens, comment on plaît ſans eſprit, comment on ſe ſoutient ſans reſſources. O divinité des cours, infatigable intrigue! tes prodiges ne nous étonnent point aſſez, & l'habileté réelle des politiques les plus conſommés blanchiroit devant tes merveilleux ſecrets!

9°. M. DE LA BORDE, 800,000 l.

Pour la retenue du dixieme ſur huit millions de bordereaux viagers de mars 1781, qu'il a pris & réaliſés ſur le tréſor royal. Cet article demandoit une toute autre explication : il ſembleroit que ce riche banquier a prêté ou avancé huit millions à l'état à dix pour cent. Lui-même donnera ou ſollicitera un éclaiciſſement. Les gens à argent ſont ſoupçonnés de faire la loi, & de vendre chers leurs ſecours. Sans cette manœuvre, ils perdroient bientôt leur empire. Cet heureux millionnaire fait le contraire de ſes prédéceſſeurs. Après avoir thésauriſé, ils ont voulu jouir, & repoſer pendant quelques années leur conſcience & leur eſprit calculateur. Tels ont été Samuel Bernard, Montmartel, Paujon; mais M. de Laborde, fidele à ſes principes, eſt demeuré

collé au char de la fortune, *vires acquirit eundo.* Toute eſpèce de ſpéculations occupent ſa laborieuſe vieilleſſe, & puiſque nous ſommes en train de citer, on peut lui appliquer ce vers :

Nil actum reputans ſi quid ſupereſſet agendum.

O ſoif de l'or ! ô beſoin ſans ceſſe renaiſſant ! il eſt la meſure univerſelle, il ouvre toutes les voies, il vaut les reſpects & les empreſſemens ; il fait ou défait les révolutions ; il paralyſe les bouches éloquentes, donne le courage, fait tout oublier, tout pardonner. Les hommes ne ſont plus maîtres de leurs propres ſuffrages à ſon aſpect.

10°. Madame la Vicomteſſe DE LAVAL, 80,000 liv.

Si cette grace avoit été accordée en 1784, ſous le miniſtere de monſieur de Calonne, on auroit fait plus d'une reflexion ; mais elle eſt de 1782, ſous un miniſtre peu galant, & fidele à ſes vieilles habitudes. Une femme de beaucoup d'eſprit obſervoit dernierement que les femmes ne s'étoient pas mêlées de la révolution, & avoient dans cette grande époque ſuſpendu leur influence. Par-tout ailleurs, on trouveroit cette marche toute ſimple ; mais en France elle

eſt digne de remarque : les femmes s'y ſont emparées depuis long-temps des opinions, des volontés, des moyens de ſuccès. Pour être quelque choſe, il falloit être aimable, & on n'eſt aimable que lorſqu'elles ont daigné parler en eſprit qui s'eſt meublé de choſes eſſentielles, mais ne s'eſt pas orné des choſes d'agrément. Madame la vicomteſſe de Laval eſt placée dans le petit nombre des femmes qu'on diſtingue à une époque. Point aſſez ſévere pour armer contre elle les prudes, point aſſez complaiſante pour qu'on ne puiſſe pas tirer quelque orgueil de ſa conquête, elle a compoſé ſes cercles d'hommes qui ne laiſſent pas une femme ſans une réputation : elle a auſſi trouvé le ſecret de plaire, ſans les moyens qui donnent ce ſecret à toutes les femmes; & cet éloge en vaut bien un autre. Malgré tout cela, le tréſor royal lui devoit-il une indemnité de quatre-vingt mille livres? Non; elle ne pouvoit les réclamer ni à titre de beſoin, ni à titre de grace.

11°. M. THIERRY, 8000 liv.

On le trouve par-tout où l'on donne de l'argent. Dans la liſte des penſions, il figuroit pour une ſomme indécente. Ici, c'eſt une indemnité accordée en attendant qu'il ait un ſou d'intérêt

d'intérêt dans la régie des domaines. C'eſt donc une néceſſité abſolue que M. Thierry de Ville-d'Avray ſoit intéreſſé dans la régie des domaines, & une choſe ſi preſſée, que le tréſor royal s'empreſſe de ſuppléer la caiſſe des domaines.

Après avoir parcouru les divers articles qui compoſent le *livre rouge*; après avoir examiné les différentes perſonnes qui y figurent, il ſeroit aſſez naturel de terminer notre travail par des obſervations hiſtoriques ſur ceux qui ont ſigné *l'avertiſſement*, contre lequel tant de gens ſe ſont inſcrits, & que quelques-uns ſe propoſent de dénoncer. Cette partie de l'ouvrage ne ſeroit pas la moins intéreſſante. Combien l'ariſtocratie eſt un vice dominant, puiſque dès qu'on donne le plus léger prétexte à un homme, il abuſe tout de ſuite de l'autorité! Avec quel acharnement on s'efforce d'humilier tous les adminiſtrateurs, & d'expoſer aux yeux du public leurs fautes & leurs vices! Il ſemble qu'on veuille jeter des ſemences éternelles de diviſion entre les claſſes de citoyens, & graver en caracteres ineffaçables dans l'eſprit des peuples, la haine contre quiconque a profité de la faveur. Eh! oui, ſans doute, les abus étoient à leur comble, la répartition des bienfaits étoit inégale. Tout a été remis au niveau, les privileges ſont

détruits, les droits abolis, les grandes places ſupprimées : faudra-t-il nous battre ſur ces débris ? N'avons-nous fait tant de réformes que pour amener les horreurs de la guerre civile ? N'eſt-ce rien d'avoir tout ſacrifié pour tout réparer ? Faut-il que des haines éternelles ſurvivent à nos réglemens, à nos déclarations, à nos décrets, aux bienfaits de la liberté que nous avons conquiſe ? Légiſlateurs trop ſéveres, faites-nous donc aimer votre ouvrage ; faites-nous deſirer d'habiter un royaume régénéré ; éloignez le malheur de haïr, & le tourment de la défiance.

Vous demanderez peut-être ſur quoi ſe fondent les murmures des mécontens ? le voici :

On a trouvé très-extraordinaire, pour ne pas employer une autre expreſſion, que MM. du comité aient pris ſur eux de publier le *livre rouge*, ſans ordre exprès de l'Aſſemblée nationale. Peut-être auſſi eût-il fallu faire ſanctionner le décret par le roi.

Que Meſſieurs du Comité ſe ſoient pmisər un *Avertiſſement*, que l'Aſſemblée n'approuvera jamais, parce qu'il ſuppoſe ignorance ridicule, ou malignité impardonnable ;

Qu'ils aient mis le miniſtre des finances dans le cas de les endoctriner, & de leur prouver

que le choix de l'Assemblée dans la formation de ce comité n'étoit pas tombé sur des hommes capables de se mesurer avec lui;

Que dans un moment où le mécontentement est presque universel, où les créanciers de l'état sollicitent avec humeur ce qui leur est si légitimement dû, où l'on a exigé de si durs & de si nombreux sacrifices, il est impolitique de tourmenter une foule d'hommes auxquls on enleve jusqu'à l'espérance d'exister, le tout pour donner la puérile satisfaction à quelques lecteurs oisifs, de voir ce que tout le monde savoit, & ce qui étoit déja réformé. Il y a des moyens de vengeance au-dessous d'une Assemblée auguste; & les passions des hommes doivent se taire, lorsqu'ils traitent des grands intérêts de toute la société.

FIN.